



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2026

PROGRAMME 159

Expertise, information géographique et météorologie



PROGRAMME 159

Expertise, information géographique et météorologie

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Brice HUET

Commissaire général au développement durable

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) est la direction générale de l'économie et de la consommation durables, des données, de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de l'environnement. Délégué interministériel au développement durable, le CGDD assure un rôle d'intégration du développement durable et de la transition écologique au sein des politiques publiques et auprès des acteurs socio-économiques, en s'appuyant sur un écosystème de relais et de partenaires.

En 2026, le CGDD poursuivra ses travaux pour un meilleur usage de la donnée publique et privée au service de l'accélération de la transition écologique et pour une meilleure information de tous sur les enjeux environnementaux. Il développera ses actions pour une montée en compétence et l'appropriation au sein de la fonction publique et dans un périmètre plus large d'acteurs publics et privés des enjeux environnementaux et de durabilité. Il orientera les contributions de la recherche et de l'innovation en réponse aux grands défis que représentent le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la disponibilité des ressources. Il poursuivra ses travaux pour une production et une consommation plus durables.

L'action 10 reçoit les crédits du CGDD.

L'action 11 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du CEREMA. L'établissement apporte dans ses différents domaines de compétence son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en particulier des ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, de l'intérieur et de l'outre-mer.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le CEREMA a comme priorité d'accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique. La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret du 16 juin 2022 modifiant le statut du CEREMA confortent cette priorité en installant une gouvernance de l'établissement partagée entre l'État et les collectivités.

Il a pour objectif de faciliter l'accès des collectivités à ses ressources techniques pour les conseiller et mener à bien leurs projets d'expertises.

Cette transformation renforce son rôle en faveur de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Son organisation a été recentrée sur six domaines d'activité. Les missions de l'établissement ont pour objet :

- d'apporter aux acteurs publics l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques du développement durable et de l'aménagement du territoire et dans la réalisation des projets complexes, innovants ou nécessitant une approche pluridisciplinaire de développement des territoires ;
- de conduire des activités de recherche et d'innovation en favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle ;
- de capitaliser et diffuser des connaissances et des savoir-faire aux échelons territorial, national, européen et international ;
- d'assurer des interventions opérationnelles dans ses domaines d'activités, notamment dans l'urgence et après les crises, notamment en matière de ponts de secours.

Le projet stratégique 2025-2028 renforce le rôle de facilitateur et d'accompagnateur des territoires pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques d'adaptation et de leurs projets. Il réaffirme la présence de l'établissement auprès des territoires, en particulier en outre-mer. De plus, il veille à faire progresser l'expertise scientifique et

technique de l'établissement par l'investissement dans la recherche et l'innovation, et à mettre les résultats à disposition des acteurs.

L'action 12 porte les moyens consacrés à la définition par l'État de la politique nationale d'information géographique et à sa mise en œuvre par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Depuis 2020, l'IGN met en œuvre de nouvelles orientations stratégiques, centrées sur l'élaboration de données de référence pour appuyer le pilotage des politiques publiques, le renforcement d'un rôle d'animation de l'écosystème des acteurs du domaine, et la valorisation de ses activités d'enseignement, de recherche et d'expertise comme un moteur d'innovation et un levier d'évolution des pratiques face aux enjeux de la société.

L'IGN a engagé et poursuit plusieurs chantiers de transformation :

- faire évoluer son modèle économique pour une meilleure maîtrise de ses coûts, avec l'ouverture en janvier 2021 en accès libre et gratuit de toutes ses bases de données. Les grands projets structurants en matière de données et de connaissance du territoire sont financés par leurs commanditaires ;
- renforcer et entretenir une capacité d'observation et de représentation en continu du territoire et de ses changements : les référentiels seront rassemblés afin de constituer un ensemble de données de description du territoire cohérent, articulé entre différentes thématiques, et qui sera ouvert en écriture vers l'extérieur ;
- en partenariat avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) et le CEREMA, l'IGN mettra en place une démarche pour favoriser les initiatives de jumeaux numériques du territoire ;
- repenser et transformer le dispositif d'alimentation des systèmes d'armes et systèmes d'aide au commandement en géo-information : l'IGN veille à ce que les armées disposent du meilleur état de l'art technologique en matière d'élaboration et d'aide à l'utilisation de données pour la conduite de leurs opérations ;
- devenir l'opérateur de référence de la donnée territoriale et de la connaissance ;
- développer les compétences en géo-information au bénéfice de la compétitivité de la France ;
- fédérer l'information forestière dans le cadre du Schéma directeur de l'information forestière ;
- accompagner le changement en interne, en particulier en généralisant le recours à la méthode produit.

L'action 13 du programme 159 porte la SCSP de Météo-France, établissement dont la mission première est d'assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens. Il a vocation à contribuer à la recherche et aux dernières avancées scientifiques en matière d'observation, de prévision et de climat, dans le cadre des moyens disponibles.

L'établissement fournit des services météorologiques et climatiques adaptés aux besoins des pouvoirs publics dans les domaines des transports, de la sécurité civile, de la prévention des risques naturels, de la défense nationale et de la sécurité nucléaire, ainsi qu'aux besoins des entreprises, en particulier dans le secteur de l'aéronautique, et du grand public pour leur permettre de :

- gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens ;
- mieux organiser et adapter leurs activités, et anticiper les impacts du changement climatique.

L'action de Météo-France s'inscrira en 2026 dans le cadre fixé par son contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2022-2026. Le projet comporte cinq axes stratégiques :

- contribuer de manière déterminante à l'exercice des responsabilités régaliennes de l'État et en premier lieu à la sécurité des personnes et des biens ;
- être l'acteur national de référence en matière de fourniture de données et services climatiques en appui aux démarches d'adaptation au changement climatique ;
- renforcer l'écoute client, proposer des services toujours plus innovants et anticiper les besoins futurs des clients institutionnels, aéronautiques et commerciaux de l'établissement ;
- développer l'agilité de l'établissement, libérer l'innovation et favoriser les partenariats ;

- mener une politique de responsabilité sociétale des entreprises.

L'année 2026 sera marquée par la signature du COP 2027 – 2031 et par la validation en début d'année du marché de renouvellement du futur supercalculateur de Météo-France, qui fera suite à la réception des offres définitives du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés. Cette validation sera accompagnée par la notification du candidat retenu et du marché au candidat retenu et conduira ainsi à une installation du premier nouveau supercalculateur mi-2027, puis le suivant six mois plus tard. L'objectif de l'opération est de parvenir à augmenter la puissance de calcul, afin de permettre à l'établissement de maintenir son niveau d'excellence scientifique dans les domaines de la prévision du temps et du climat ainsi que ses capacités de coopérations internationales et européennes.

L'action 15 finance deux organismes de recherche : l'Université Gustave Eiffel (UGE) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

L'UGE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de nature pluridisciplinaire qui remplit des missions de formation, de recherche et d'appui aux politiques publiques, en particulier au croisement des thématiques des villes et des mobilités. Son projet scientifique, labellisé I-Site, interroge les déterminants et leviers vers la sobriété et la frugalité, la sûreté et la résilience des villes et des mobilités, la justice et l'équité au sein de territoires.

Par ailleurs, une mission nationale de programmation de la recherche est confiée à l'Université dans le cadre des programmes exploratoires et prioritaires de recherche.

Enfin, l'établissement est tête de pont de plusieurs universités européennes sur le thème de la ville, dans le cadre de l'Alliance PIONEER, labellisée en 2024 « Université européenne » par l'Union européenne.

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) est un établissement public industriel et commercial qui reçoit pour mission de l'État de procéder ou faire procéder à des recherches scientifiques et techniques directement liées à la préparation ou à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de construction et d'habitat. Les recherches prévues contribuent à la transition écologique et énergétique, à la transition numérique et à la compétitivité du secteur.

Son activité se structure autour de cinq domaines d'action stratégiques : bâtiments et quartiers pour bien vivre ensemble ; bâtiments et villes face au changement climatique ; rénovation, fiabilisation de l'acte de construire, innovation ; économie circulaire et ressources pour le bâtiment ; produits et systèmes constructifs performants.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR 1.1 : Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

INDICATEUR 1.2 : Financement de l'établissement par des ressources propres

OBJECTIF 2 : IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR 2.1 : Appétence pour les données de l'IGN

OBJECTIF 3 : Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR 3.1 : Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

OBJECTIF 4 : Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

INDICATEUR 4.1 : Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

L'objectif n° 1 « Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques » traduit la capacité des trois opérateurs du programme à valoriser leurs résultats, qu'ils portent sur les activités d'expertise et de recherche ou sur le volet économique.

CEREMA (sous-indicateurs 1.1.1 et 1.2.1)

L'objectif poursuivi est d'accroître la valorisation des productions et des connaissances produites vers les partenaires publics et les collectivités territoriales ainsi que le financement de l'opérateur par des ressources propres. Les deux indicateurs retenus sont :

- L'indicateur 1.1 mesure la production de publications scientifiques dans des revues à comité de lecture référencées par la plate-forme en ligne d'archives ouvertes HAL. Cet indicateur traditionnel de la mesure bibliométrique mis en œuvre pour l'évaluation des activités de recherche au niveau national
- L'indicateur 1.2 mesure la part des ressources propres dans le budget total du CEREMA, part que l'établissement s'est donnée pour ambition d'accroître.

IGN (sous-indicateurs 1.1.2 et 1.2.2)

L'action de recherche et de développement de l'IGN est un facteur clef de succès pour l'Institut dans un contexte marqué par la rapidité, l'ampleur et le caractère déterminant des innovations technologiques. Pour ce faire, l'IGN doit garantir, en lien avec l'action de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG – Géomatique), école-membre de l'Université Gustave Eiffel depuis 2020, un enseignement adapté aux besoins de la profession. Un projet scientifique en cours vise à dynamiser la recherche française dans le domaine de compétence de l'Institut, en lien avec ses priorités de production (indicateur 1.1.2) et garantir le maintien d'une expertise de très haut niveau notamment sur des disciplines rares et nécessaires à la souveraineté nationale. L'IGN est financé par la subvention pour charges de service public (SCSP) et par des ressources propres (indicateur 1.2.2), induites par les projets d'appui aux politiques publiques et le chiffre d'affaires.

Météo-France (sous-indicateurs 1.1.3 et 1.2.3)

Cet objectif traduit la capacité de Météo-France à valoriser ses capacités opérationnelles et son potentiel de recherche pour répondre aux attentes du grand public, des services de l'État et de la sphère économique en matière de météorologie et de climat.

L'indicateur 1.1.3. mesure ainsi la production des équipes de recherche et correspond aux normes usuelles de la bibliométrie. Il est un reflet des efforts déployés par Météo-France dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

L'indicateur 1.2.3. illustre les efforts menés par Météo-France pour répondre aux attentes des divers acteurs économiques en tenant compte de l'explosion des nouveaux supports de communication (Internet, mobile, etc.) qui transforment la structure du marché de l'information.

INDICATEUR

1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de publications scientifiques à comités de lecture par nombre de publiants du Cérema (modifié)	Nb	1,7	1,3	1,26	1,4	1,4	1,8
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1,38	1,33	1	1	1	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	1,89	2,14	2	2	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : publications Cerema recensées sur la plate-forme d'archives ouvertes HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>)

Dénominateur : extraction du système d'information des ressources humaines permettant le recensement des chargés de recherche, directeurs de recherche, agents évalués par le comité d'évaluation scientifique des agents de catégorie A exerçant une activité de recherche (CESAAR)

Sous-indicateur 1.1.2

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Observatoire des Sciences et Techniques (OST) (pour le numérateur de l'indicateur).

IGN –ENSG (pour le dénominateur de l'indicateur).

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).

Météo-France (Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : nombre de publications à comité de lecture référencées sur la plate-forme d'archives ouvertes HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>)

Dénominateur : nombre de chercheurs ou équivalents publiant au Cerema, au 31 décembre de l'année considérée (référentiel du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - HCERES)

Sous-indicateur 1.1.2

Nombre de publications / Nombre de chercheurs

Numérateur : nombre de publications selon le standard de repérage de l'HCERES-OST et actualisation avec les chiffres officiels du repérage de l'OST.

Dénominateur : Nombre de chercheurs publiant (hors doctorants)

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs, moyenné sur l'année, est calculé sur la fraction du temps réellement consacrée à l'activité de recherche. A titre d'exemple, un enseignant-chercheur travaillant à temps plein comptera généralement pour 0,5, le temps d'activité d'un chercheur sur une mission de valorisation de ses travaux ne sera pas comptabilisé.

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche maintiennent un niveau de productivité scientifique de l'ordre de grandeur de celui de laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation, d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre, ainsi que des autres productions demandées à ces services, comme indiqué ci-dessus. Il faut aussi tenir compte des fluctuations interannuelles liées à la maturité des actions de recherche. Le résultat attendu est d'environ une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne. Son augmentation n'est pas visée car ce serait au détriment d'autres activités importantes pour l'établissement (enseignement, expertise, transfert, etc.).

L'IGN veille à la stabilité de cet indicateur car le ratio actuel est déjà significatif pour un établissement qui réalise principalement des recherches finalisées. En effet, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à un grand nombre de projets de recherche partenariaux (ANR, H2020, Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité, etc.), à des développements de prototypes recherche ou R&D, ou à de la valorisation de leurs travaux. Quand le nombre de publications est plus bas, cela signifie qu'ils ont davantage œuvré aux processus de recherche et d'innovation, ce qui répond à ses missions en la matière. C'est pourquoi la cible doit rester supérieure mais proche de 1.

Sous-indicateur 1.1.3

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.1.1

Le CEREMA a mis en place un portail spécifique sur le site HAL pour faciliter la saisie. Le recensement des publications est un élément central de l'évaluation des chercheurs eux-mêmes et de leur unité de recherche d'appartenance significative du taux de publication moyen, telle que souhaitée.

Dans le cadre de la finalisation du nouveau COP, les cibles 2026, 2027 et 2028 seront celles inscrites dans la nouveau COP.

La réalisation 2024 est en baisse par rapport aux années précédentes. Une des raisons est que plus de la moitié des équipes du CEREMA a été mobilisée pour la première fois par l'exercice d'auto-évaluation du Haut conseil pour l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres).

Sous-indicateur 1.1.2

L'IGN mène à la fois des recherche finalisées (ex : géomatique) et des recherches de nature plus généralistes (exemple : géophysique). Toutes ces recherches donnent lieu à des publications, certaines ayant aussi vocation à déboucher sur des applications industrielles ou à alimenter des projets innovants. La cible unitaire fixée correspond donc à un équilibre entre ces différents types de recherches.

Sous-indicateur 1.1.3

La recherche à Météo-France est orientée vers la production de connaissances et le transfert à l'opérationnel en support aux services météorologiques et climatiques de l'établissement. Les temps consacrés à la production scientifique brute, aux transferts opérationnels et à la production d'informations nécessaires à l'adaptation climatique doivent être équilibrés si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement. De ce point de vue, un nombre moyen de publications, sur plusieurs années, de deux publications par chercheur et par an est visé. Ce niveau de publications annuelles par chercheur est caractéristique dans les grands centres de services météo-climatiques comparables à Météo-France.

Les projets de recherche en cours, la disponibilité des moyens de calcul, le calendrier de mise en opération de nouvelles chaînes de productions ou encore des campagnes de mesures sont tous de nature à induire des variations annuelles de l'indicateur. En 2024, celui-ci est sensiblement plus élevé : la production scientifique de la recherche à Météo-France a ainsi été encore supérieure à la cible, ce qui démontre la bonne dynamique de la recherche et de valorisation à Météo-France. Dans les deux années à venir, la mise en opération d'une nouvelle chaîne de production, la production de projections climatiques en préparation du 7^e rapport d'évaluation du GIEC (AR7), des disponibilités de capacités de calcul et la préparation de l'arrivée d'un nouveau calculateur déjà chronophage, pourraient toutefois moduler à la baisse la production de publications scientifiques.

INDICATEUR

1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	21,3	26,5	24,5	22,6	23,5	23,5
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	31,47	40,4	32,7	31	31	31
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	10,8	10,33	10	10	10	10

Précisions méthodologiques

Source des données :

Cerema 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

IGN 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP. A partir de ces extractions, l'IGN calcule le ratio de ressources propres par rapport à l'ensemble des recettes de l'IGN.

La notion de « ressources propres » recouvre les ressources propres issues de grands projets et le chiffre d'affaires.

Météo-France 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

Sont considérées comme ressources propres tous les financements obtenus suite à une action du Cerema : plan d'affaires, mais également les financements publics dans le cadre d'appels à projets et de recherche de financement (FTAP, FAIRH...)

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : recettes sur production (recettes globalisées et fléchées), y compris les adhésions liées à la nouvelle gouvernance de l'établissement, autres financements publics (DGITM,...), les remboursements de charges et loyers et les subventions obtenues suite à des réponses à appel à projets comme dans le cadre du FTAP et du FAIRH.

- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP).

La méthode de calcul du taux de ressources propres a évolué comparée aux années précédentes et est exprimée sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire et non plus en comptabilité générale.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN issues des grands projets c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et appui aux politiques publiques (hors dotations d'investissement) et du chiffre d'affaires exclusivement. Il ne comprend pas les autres ressources propres de l'Institut dont les recettes fléchées.

- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement y compris la subvention pour charges de service public (SCSP). Le calcul du taux de ressources propres issues des grands projets est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires). Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1.2.1**

Depuis sa création et à périmètre constant, la part des ressources propres du Cerema est en constante évolution.

Sous-indicateur 1.2.2

L'IGN est aujourd'hui pleinement engagé dans l'appui aux politiques publiques et dans la démarche de « Géocommuns », ce qui induit des formes de contractualisations et de financements diverses.

Les types de financement ont pris la forme de levées de fonds importantes versées en début des projets pluriannuels et ont impliqué soit une consommation étalée dans le temps, soit des versements sous condition de réalisation. Ces modalités de financement (Plan de relance, Fonds pour la transformation de l'action publique-FTAP) ont ainsi influé sur l'évolution de l'indicateur, notamment dans le cadre du versement de subventions sous condition de réalisation prenant la forme de dotations d'investissement

La stabilisation de l'indicateur à 31 % en moyenne sur 2026-2028, soit un niveau moins élevé que celui du COFI 2024 (40 %) est la résultante de (i) un dénominateur sensiblement constant avec une hausse de la SCSP en 2024 et 2025 (ii) un numérateur en baisse reflétant une approche prudente pour l'estimation des recettes liées aux grands projets avec la non reconduction au-delà de 2025 des recettes en attente de confirmation (occupation des sols par exemple).

De nouvelles ressources propres pourraient néanmoins alimenter dès 2026 l'IGN dans les suites de la publication de la circulaire du 5 septembre 2025 relative à la convergence et la mutualisation des données géolocalisées et cartographiques ainsi que la production de services numériques associés

Sous-indicateur 1.2.3

Cet indicateur reflète la capacité de Météo-France à développer, diversifier et commercialiser ses produits et ses services, mais également sa faculté à valoriser les espaces publicitaires de son site internet et des applications mobiles édités par l'établissement.

Il est toutefois fortement sensible à l'évolution de la subvention pour charges de service public (SCSP), notamment la part relative au financement du supercalculateur, des redevances aéronautiques ainsi que des contrats éoliens passés avec la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et de la subvention EUMETSAT. Son évolution dépend également de facteurs externes. La cible est fixée à 10 % en 2026.

OBJECTIF**2 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité**

Avec le référentiel à grande échelle (RGE), l'inventaire forestier national, les autres bases de données produites ou entretenues par ses soins ou sous son pilotage, et sa couverture de cartes numériques et papier, l'IGN entretient une description de référence de la surface du territoire national et de l'occupation de son sol, sans préjudice des

compétences et des attributions des collectivités territoriales d'outre-mer. Compte tenu du rôle croissant de la donnée dans le pilotage de l'action publique, cette description de qualité maîtrisée permet de préparer, de mettre en œuvre, de porter à connaissance et d'évaluer de façon souveraine les politiques publiques liées au territoire.

Au-delà de l'ouverture complète de ses données depuis janvier 2021, l'IGN s'efforce de permettre aux différents acteurs (utilisateurs, producteurs, communautés ouvertes, industriels, citoyens) de s'en saisir plus aisément et efficacement, en déployant des « lieux » communs qui offrent des solutions de partage et d'exploitation des données ainsi qu'en allant vers les communautés d'acteurs pour les accompagner dans leurs usages ou contributions. S'agissant du stockage et de la diffusion de ces données, l'IGN met en place la Géoplateforme, une infrastructure nationale, ouverte et mutualisée qui regroupe des services d'hébergement, d'exploitation, de partage et de mise en forme des données territoriales au profit de l'ensemble de la sphère publique. Au plan thématique, l'IGN contribue à créer des observatoires ou des portails pour rassembler, à l'instar de l'Observatoire des forêts françaises déployé en juillet 2023, les expertises et la connaissance en un espace partagé en ligne avec les principaux acteurs de la thématique en question.

L'indicateur rénové 2.1 mesure depuis 2023 l'appétence pour la Géoplateforme et ses services. Il évalue la qualité et l'adéquation des données descriptives du territoire au travers du niveau d'usage qui en est fait via les infrastructures de diffusion et d'exploitation de l'institut.

INDICATEUR

2.1 – Appétence pour les données de l'IGN

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Adhésion des partenaires à la Géoplateforme	Nb	23	34	55	130	150	170

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sont considérés comme partenaires ayant adhéré à la Géoplateforme, tout acteur remplissant l'une des conditions ci-dessous dans le cadre du programme :

- avoir engagé un projet ou une expérimentation suivi par le programme de définition/déploiement de la Géoplateforme ;
- utiliser une des nouvelles capacités déployées dans le cadre du programme (hors des géoservices du Géoportail existants auparavant) ;
- contribuer à la construction de la démarche et la mise en place de la gouvernance (participation avec l'IGN à la préparation des ateliers associés à la démarche notamment).

Mode de calcul :

Avec la mise en place de la Géoplateforme nationale, l'efficacité se mesure au regard du niveau d'adhésion de l'ensemble des acteurs publics de l'information géographique au commun porté par l'IGN que constitue la Géoplateforme nationale.

Avec la mise en place des fonctionnalités socle de la Géoplateforme en 2023, le nombre d'utilisateurs de la Géoplateforme est en croissance régulière suivant deux profils de partenaires :

- les partenaires contributeurs à la démarche de co-construction de la Géoplateforme (relecture/contributions aux spécifications, tests utilisateurs, participation à une expérimentation) ;
- de nouveaux utilisateurs qui vont s'approprier les nouvelles fonctionnalités apportées par la Géoplateforme, notamment les fonctions de chargement/diffusion de données en autonomie (profil producteurs de données).

Avec la mise en place de la Géoplateforme nationale, de nouveaux axes d'usages de la donnée géographique apparaissent, notamment :

- la possibilité de mutualiser les infrastructures d'hébergement de données géographiques, et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui facilitent les croisements avec les données de l'IGN ;
- l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;

- la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- la mise en place de communautés d'usages et leur animation.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur a évolué pour suivre l'adhésion des partenaires à la mise en place de la Géoplateforme. Depuis le printemps 2024, la Géoplateforme a remplacé l'infrastructure du Géoportail. Les utilisateurs ont basculé leurs outils faisant appel aux services du Géoportail vers ceux de la Géoplateforme. Le développement de fonctionnalités se poursuit en 2026 pour développer de nouveaux usages. La prévision de réalisation de l'indicateur est ainsi calibrée au regard des partenaires déjà adhérents (au sens de l'indicateur) et du planning de déploiement des fonctionnalités de la Géoplateforme.

La trajectoire du nombre de partenaires a été révisée en 2023 de façon à ne comptabiliser que les partenaires adhérant aux nouvelles fonctionnalités de la Géoplateforme à l'exclusion des partenaires utilisant des fonctionnalités déjà présentes dans les services du Géoportail et qui sont reprises dans la Géoplateforme.

OBJECTIF

3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

La réalisation de cet objectif mobilise largement l'ensemble des moyens et des compétences que Météo-France consacre non seulement aux prestations opérationnelles, mais également à la recherche, au développement et à l'innovation. Cela nécessite l'intégration des compétences et des métiers de la météorologie (observation, climatologie, prévision proprement dite, conseil d'aide à la décision, etc.), avec une contribution de l'expertise humaine qui est indispensable à l'interprétation des résultats des modèles numériques et à la prise en compte des particularités géographiques et climatologiques locales.

Plusieurs activités menées dans le cadre du programme contribuent directement à cet objectif, notamment l'amélioration des capacités d'observation et de calcul ainsi que le développement des modèles de prévision numérique et des systèmes de production qui permettent aux prévisionnistes de formaliser et de partager leur expertise. Les actions de modernisation du management et de gestion des ressources, comme la démarche qualité, la formation et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences y contribuent également.

Deux sous-indicateurs traduisent directement la performance atteinte en distinguant :

- la pertinence des productions d'avertissement et de sécurité destinées à la fois aux pouvoirs publics et au public (sous-indicateur 3.1.1) ;
- la qualité intrinsèque de la prévision numérique (sous-indicateur 3.1.2), déterminante pour l'ensemble des prestations de prévision, quels que soient les utilisateurs visés.

Depuis 2024, les données des modèles de prévision numérique sont accessibles en temps réel sur le portail des données publiques de l'État et réutilisables gratuitement.

INDICATEUR

3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Vigilance météorologique : Pourcentage d'événements détectés avec une anticipation supérieure à 6 heures	%	73	71,3	> ou = 60	60	60	60
Fiabilité de la prévision numérique de la prévision d'ensemble du modèle à maille fine Arome (PEAROME)	%	83,6	85	78,5	79,5	79,5	79,5

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 3.1.1 :

Les données de base servant à la production de cet indicateur sont collectées par la direction des opérations pour la prévision de Météo-France située à Toulouse dans le cadre du suivi de la qualité des vigilances émises par Météo-France.

Sous-indicateur 3.1.2 :

Données d'observation sur le territoire national stockées de façon pérenne par Météo-France dans ses bases de données, ainsi que les données prévues par le modèle numérique AROME sur plusieurs années.

Sous-indicateur 3.1.1 :

La capacité d'anticipation d'un événement dangereux de niveau de vigilance orange ou rouge est le principal critère de performance de cet indicateur. Il répond à la mission de sécurité des personnes et des biens, confiée à Météo-France. Une anticipation de 3 heures est un délai minimum considéré par la sécurité civile pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace ; une anticipation de 6 heures permet la projection des moyens nationaux sur l'ensemble du territoire de métropole. L'indicateur porte sur la proportion des vigilances de niveau au moins orange anticipées d'au moins 6 heures.

Sous-indicateur 3.1.2 :

L'indicateur traduit la capacité de la prévision d'ensemble AROME à prévoir des événements météorologiques, définis par un dépassement de seuil pour les paramètres météorologiques « précipitations » (cumuls de précipitation en 6 heures d'au moins 0,5 mm, 2 mm et 5 mm) et « rafales » (rafales maximales sur une période de 6 heures et d'au moins 40 km/h).

L'indicateur exprimé en pourcentage mesure la concordance entre les fréquences prévues et les fréquences observées dans les pavés de 50 km de côté pour chacun des événements météorologiques. Il considère les prévisions jusqu'à 48 h d'échéance. Il combine des événements de l'ensemble de l'année.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 3.1.1

Depuis 2023, l'indicateur est calculé en prenant en compte les événements détectés avec une anticipation supérieure à 6h (un délai d'anticipation de 3h était retenu auparavant).

Pour être fiable et utile, le dispositif de la vigilance doit favoriser l'anticipation des événements dangereux tout en limitant autant que possible à la fois le nombre de fausses alarmes et le nombre de non-détections. Le taux de fausses alarmes est par conséquent suivi en parallèle afin de le contenir malgré l'accent mis sur une plus grande anticipation.

Le calcul de cet indicateur est sensible au nombre d'événements et aux caractéristiques climatiques (type d'aléa météorologique rencontré).

La cible fixe un objectif d'au moins 60 % des vigilances orange ou rouge anticipées au moins 6 heures avant l'évènement.

Sous-indicateur 3.1.2

Il s'agit là aussi d'un nouvel indicateur depuis 2023 qui porte sur la prévision d'ensemble AROME (l'indicateur était établi auparavant sur la base de la prévision déterministe du même modèle).

L'indicateur est calculé sur une année glissante afin de limiter l'impact de la variabilité saisonnière. L'indicateur portant sur la prévision d'événements définis par des seuils est néanmoins sensible aux caractéristiques climatiques de l'année sur laquelle il est calculé (fréquence des événements, type de phénomène météorologique à l'origine de l'évènement).

La cible est réévaluée à la hausse à 79,5 % à partir de 2026 pour tenir compte des progrès dus au déploiement fin 2024 d'une nouvelle version du système de prévision d'ensemble.

OBJECTIF

4 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

L'accès des citoyens à l'information environnementale constitue un droit, reconnu notamment par la convention d'Aarhus. Plus généralement, l'information environnementale est devenue un outil essentiel pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière environnementale. Son essor constitue une condition indispensable à la participation des citoyens à la gestion de l'environnement. La mise à disposition d'une information précise et pertinente ainsi que des explications qui permettent de la comprendre est en effet de plus en plus considérée comme un outil indispensable permettant aux citoyens et la société civile en général (entreprises, consommateurs, associations, syndicats) de connaître leur environnement, d'orienter leurs décisions ayant un impact sur l'environnement et d'intervenir dans l'orientation des politiques publiques. L'accès à une information fiable, indépendante, est un prérequis à un équilibre entre les pressions agissant sur l'environnement et les mesures prises pour y répondre.

Grâce à son positionnement transversal, le CGDD contribue à donner une perspective globale à l'action du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il pilote notamment le dialogue environnemental sur les choix et priorités politiques à travers le conseil national de la transition écologique. Il assure le secrétariat du conseil de défense écologique. Il est chargé de la supervision générale des données du ministère. Il élabore et diffuse de nombreuses publications, dans deux grandes familles de collections : *Datalab*, pour faire état des connaissances à un instant donné (données et chiffres-clés) et *Théma*, pour rendre compte de travaux d'études et d'expertise. Il publie également différents rapports, guides pratiques et documents techniques.

Lancé en 2021, le site notre-environnement.gouv.fr, géré par le CGDD, ambitionne de répondre aux besoins d'information du public. Il s'adresse à tous les citoyens soucieux de s'informer sur les enjeux environnementaux et du développement durable. Pour ce faire, il met à leur disposition, sur tous les sujets traités, une information claire, fiable, vérifiée, représentative des différents points de vue. L'information qu'il présente est indépendante de la promotion de politiques publiques ou d'intérêts privés.

Parallèlement à ce site à vocation « transversale », le CGDD gère notamment le site *Données et études statistiques* qui publie les travaux du service des données et études statistiques dans les domaines de l'environnement, du transport, de l'énergie et du logement, ainsi que le site Agenda 2030 dédié aux Objectifs de développement durable.

L'indicateur retenu pour apprécier la contribution à l'information publique environnementale et sur les thématiques du développement durable, du point de vue du citoyen, est le nombre de pages vues sur les sites web gérés par le CGDD concourant à cette information.

INDICATEUR

4.1 – Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	6 584 055	7 678 693	8 200 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000

Précisions méthodologiques

Source des données :

Collecte des données par la SDESD sur les sites d'information du CGDD :

Statistiques : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Site de l'information environnementale : www.notre-environnement.gouv.fr

Agenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : www.agenda-2030.fr/

Mode de calcul :

Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions pour 2025 et 2026 s'appuient sur une projection des tendances de fréquentation des précédentes années, qui étaient marquées par un accroissement continu de l'audience du site notre-environnement, le nouveau site public de l'information environnementale. Complémentaire du site institutionnel des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique – centré sur l'action publique et gouvernementale –, notre-environnement s'adresse à tous les citoyens soucieux de s'informer sur les enjeux environnementaux et du développement durable et souhaitant trouver des informations et services utiles.

Le site notre-environnement a été conçu à partir d'une analyse des attentes des utilisateurs. Son pilotage intègre un volet d'amélioration continu basé sur les conclusions d'enquêtes utilisateurs régulières. La première, menée en mars 2022 auprès de plus de 120 utilisateurs, a débouché sur une série d'évolutions à compter de septembre 2022.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		12 328 676 12 365 697	0 0	6 319 422 6 066 646	18 648 098 18 432 343	0 30 000
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		191 611 240 186 348 997	0 0	0 0	191 611 240 186 348 997	0 0
12 – Information géographique et cartographique		100 749 353 100 512 673	0 0	0 0	100 749 353 100 512 673	0 0
13 – Météorologie		207 879 560 267 528 259	0 0	0 0	207 879 560 267 528 259	0 0
15 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement		0 83 110 054	0 14 822 507	0 0	0 97 932 561	0 0
Totaux		512 568 829 649 865 680	0 14 822 507	6 319 422 6 066 646	518 888 251 670 754 833	0 30 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		12 328 676 12 365 697	0 0	6 319 422 6 066 646	18 648 098 18 432 343	0 30 000
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		191 611 240 186 348 997	0 0	0 0	191 611 240 186 348 997	0 0
12 – Information géographique et cartographique		100 749 353 100 512 673	0 0	0 0	100 749 353 100 512 673	0 0
13 – Météorologie		207 879 560 267 528 259	0 0	0 0	207 879 560 267 528 259	0 0
15 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement		0 83 110 054	0 14 822 507	0 0	0 97 932 561	0 0
Totaux		512 568 829 649 865 680	0 14 822 507	6 319 422 6 066 646	518 888 251 670 754 833	0 30 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028				
3 - Dépenses de fonctionnement	512 568 829 649 865 680 606 495 680 620 895 680	30 000	512 568 829 649 865 680 606 495 680 620 895 680	30 000
5 - Dépenses d'investissement	14 822 507 14 822 507 14 822 507		14 822 507 14 822 507 14 822 507	
6 - Dépenses d'intervention	6 319 422 6 066 646 6 066 646 6 066 646		6 319 422 6 066 646 6 066 646 6 066 646	
Totaux	518 888 251 670 754 833 627 384 833 641 784 833	30 000	518 888 251 670 754 833 627 384 833 641 784 833	30 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
3 – Dépenses de fonctionnement	512 568 829 649 865 680	0 30 000	512 568 829 649 865 680	0 30 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 251 086 12 365 697	0 30 000	12 251 086 12 365 697	0 30 000
32 – Subventions pour charges de service public	500 317 743 637 499 983	0 0	500 317 743 637 499 983	0 0
5 – Dépenses d'investissement	0 14 822 507	0 0	0 14 822 507	0 0
53 – Subventions pour charges d'investissement	0 14 822 507	0 0	0 14 822 507	0 0
6 – Dépenses d'intervention	6 319 422 6 066 646	0 0	6 319 422 6 066 646	0 0
64 – Transferts aux autres collectivités	6 319 422 6 066 646	0 0	6 319 422 6 066 646	0 0
Totaux	518 888 251	0	518 888 251	0

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
	670 754 833	30 000	670 754 833	30 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	0	18 432 343	18 432 343	0	18 432 343	18 432 343
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	0	186 348 997	186 348 997	0	186 348 997	186 348 997
12 – Information géographique et cartographique	0	100 512 673	100 512 673	0	100 512 673	100 512 673
13 – Météorologie	0	267 528 259	267 528 259	0	267 528 259	267 528 259
15 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	0	97 932 561	97 932 561	0	97 932 561	97 932 561
Total	0	670 754 833	670 754 833	0	670 754 833	670 754 833

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le programme se voit transférer en PLF la SCSP de l'Université Gustave Eiffel et la subvention d'investissement du Centre scientifique et technique du bâtiment.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+97 932 561	+97 932 561	+97 932 561	+97 932 561
Rattachement CSTB et Université Gustave Eiffel au 159	190 ►				+97 932 561	+97 932 561	+97 932 561	+97 932 561
Transferts sortants								

■ MESURES DE PÉRIMÈTRE

Le programme 159 voit sa maquette modifiée par l'ajout d'une action 15 « Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement », portant les crédits destinés au financement de ces activités de recherche par l'Université Gustave Eiffel (UGE) et par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ces évolutions permettent de rationaliser la maquette budgétaire, en rapprochant les établissements publics de leurs directions de tutelle et en facilitant les synergies et les arbitrages en gestion.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉOPLATEFORME

La Géoplateforme est une infrastructure mutualisée entre les différents producteurs, et fournie par et pour le service public. Elle s’inscrit dans le cadre de la stratégie d’État-plateforme et vise à devenir une pièce maîtresse dans le domaine de l’information géographique et de la donnée territoriale. Le programme Géoplateforme répond aux enjeux suivants :

- mettre à disposition une plateforme ouverte et mutualisée, dédiée à l’information géographique ;
- proposer une interface conviviale cartes.gouv.fr qui succédera au Geoportail ;
- constituer un écosystème d’usages et fédérer des communautés d’usagers, en appui à la démarche « Géocommuns » ;
- organiser le dispositif collaboratif pour l’entretien et l’enrichissement de la donnée géographique souveraine au sein de la sphère publique ;
- proposer une nouvelle infrastructure robuste permettant une reprise des services existants de l’Institut national d’information géographique et forestière (IGN) et de ses partenaires et de leur faire bénéficier des avantages de la Géoplateforme.

Le pilotage du programme est assuré par l’IGN. Les éléments de base de la Géoplateforme sont disponibles et opérationnels depuis le printemps 2024. La Géoplateforme poursuit en 2025 l’enrichissement de ses fonctionnalités et des services aux usagers, y compris le site cartes.gouv.fr.

À la suite d’un travail mené en 2023 sur les coûts de la Géoplateforme, une reventilation des coûts a été assurée sur les années antérieures, ce qui explique un écart avec les données présentées les années précédentes. Les coûts sur le titre 2 ont été évalués en coûts complets. Les coûts présentés en hors-titre 2 correspondent à des dépenses d’investissement.

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2023 et années précédentes		2024 Exécution		2025 Prévision		2026 Prévision		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,25	5,78	4,13	5,71	0,20	1,09	0,00	0,00	0,00	0,00	12,58	12,58
Titre 2	6,91	6,91	2,89	2,89	0,99	0,99	0,00	0,00	0,00	0,00	10,79	10,79
Total	15,16	12,69	7,02	8,60	1,19	2,08	0,00	0,00	0,00	0,00	23,37	23,37

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	23,37	+8,70
Durée totale en mois	60	77	+28,33

La construction initiale de la Géoplateforme sur le périmètre défini dans le cadre de l'article 3, se termine mi-2025.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,11	2,00	+79,42
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	6,38	+In fin ity,00
Gain annuel moyen en ETPT	0	43	+In fin ity,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	6,36	8,38	+31,86
Délai de retour en années	10 310 000	11 580 000	+12,32

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2027 et 2028, uniquement sur les gains métiers (augmentation de recettes) du début du projet à 2029 (inclus). Les économies induites ne sont pas comptabilisées. L'écart entre les coûts de fonctionnement SI cible et existants étant positif (pas de gains), ils ne sont pas présentés dans le tableau ci- dessus.

Point d'avancement du programme

Les éléments de base de l'infrastructure Géoplateforme (socle technique d'exploitation et usine logicielle) sont disponibles et opérationnels depuis le mars 2024 et l'ancienne infrastructure a été arrêtée en avril 2024. Les utilisateurs des géoservices de l'infrastructure ancienne ont ainsi pu basculer leurs usages vers la Géoplateforme.

La mise en œuvre de la feuille de route de la Géoplateforme se poursuit, avec depuis début 2025, l'enrichissement progressif de la plateforme et du site cartes.gouv.fr. Parmi les services attendus :

- 1. Gestion du cycle de vie des données 3D, dont les données Lidar ;
- 2. Mise en place de services : extraction, validation ou encore croisement de données ;
- 3. Convergence des sites Géoportail et Géoservices vers cartes.gouv.fr sur la base d'un site enrichi ;
- 4. Possibilité offerte aux développeurs de services d'exposer leurs services sur la Géoplateforme au travers d'une offre en cours de définition (usine logicielle).

Les instances de gouvernance se déploient progressivement en 2025 (comité des utilisateurs, comité produits, comité stratégique) permettant aux partenaires de prendre progressivement part au pilotage de la trajectoire.

Lors du dernier panorama des grands projets de l'État, fin mai 2025, la DINUM a acté la sortie du projet Géoplateforme du suivi du panorama, confirmant ainsi la fin de cette phase initiale de construction et le passage en exploitation.

LIDAR HD

Le programme LiDAR HD, sur une période allant de 2021 à 2026, déploie une technologie avancée pour créer une cartographie 3D détaillée et précise de l'intégralité du territoire français. Ce projet répond aux exigences variées de l'action publique, notamment la gestion et la connaissance forestière, la prévention des risques et l'aménagement du territoire, en fournissant des données 3D homogènes et accessibles pour divers usages gouvernementaux et publics.

Année de lancement du projet	2021
Financement	P181
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2023 et années précédentes		2024 Exécution		2025 Prévision		2026 Prévision		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	20,77	18,50	2,00	2,79	2,12	2,61	0,56	1,55	0,00	0,00	25,45	25,45
Titre 2	15,22	15,22	4,85	4,85	8,86	8,86	3,66	3,66	0,00	0,00	32,59	32,59
Total	35,99	33,72	6,85	7,64	10,98	11,47	4,22	5,21	0,00	0,00	58,04	58,04

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	60,00	58,04	-3,27
Durée totale en mois	0	0	

MÉTÉO FRANCE - HPC

Le tableau couvre le coût de la fin des supercalculateurs actuels et le coût des prochains supercalculateurs. À partir de 2025 se chevauchent les dépenses sur les deux machines, afin de préparer la bascule prévue en 2027. À partir de 2025, le coût du prochain supercalculateur est estimé à 415 M€, la fin du financement des supercalculateurs actuels est estimée à 49 M€. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des incertitudes telles que l'inflation, le prix des pièces lors de l'achat, etc.

Année de lancement du projet	2025
Financement	P217
Zone fonctionnelle principale	XXX

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2023 et années précédentes		2024 Exécution		2025 Prévision		2026 Prévision		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	27,20	0,00	24,20	254,00	75,00	170,00	365,50	424,00	491,90
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	27,20	0,00	24,20	254,00	75,00	170,00	365,50	424,00	491,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	0,00	491,90	+In fin ity,00
Durée totale en mois	0	0	

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025	Crédits de paiement demandés pour 2026	CP sur engagements à couvrir après 2026
10 Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000				
Total	5 383 000				

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2025	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025	Autorisations d'engagement demandées pour 2026	Crédits de paiement demandés pour 2026	CP sur engagements à couvrir après 2026
--------------------	--	--	---	---	---	---

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Contrat de convergence et de transformation 2019-2022

		Consommation au 31/12/2025		Prévision 2026		2027 et après
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
10 Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200					
La Réunion	204 200					
Total	204 200					

Contrat de convergence et de transformation 2024-2027

		Consommation au 31/12/2025		Prévision 2026		2027 et après
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
7 019 228	0	509 252 969	509 252 969	7 241 832

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026
7 241 832	5 728 223 0	1 286 568	227 041	0
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026
670 754 833 30 000	665 026 610 30 000	2 864 111	1 432 056	1 432 056
Totaux	670 784 833	4 150 679	1 659 097	1 432 056

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
99,15 %	0,43 %	0,21 %	0,21 %

Le programme 159 se compose principalement de subventions pour charges de service public (SCSP) versées aux établissements. L'évaluation des engagements non-couverts par des paiements au 31 décembre 2025 ne tient donc compte que des crédits du Commissariat général au développement durable (CGDD). La totalité des restes-à-payer au programme sera donc constituée d'engagements sur l'action 10. Ces dépenses sont principalement pluriannuelles.

Justification par action

ACTION (2,7 %)

10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	18 432 343	18 432 343	30 000	30 000
Dépenses de fonctionnement	12 365 697	12 365 697	30 000	30 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 365 697	12 365 697	30 000	30 000
Dépenses d'intervention	6 066 646	6 066 646	0	0
Transferts aux autres collectivités	6 066 646	6 066 646	0	0
Total	18 432 343	18 432 343	30 000	30 000

Le CGDD est la direction générale de l'économie et de la consommation durable, des données et de l'innovation du ministère en charge de l'écologie. Délégué interministériel au développement durable le CGDD assure par ailleurs un rôle d'intégration de la transition écologique au sein des politiques publiques et auprès des acteurs socio-économiques (collectivités locales, acteurs publics, entreprises et citoyens). Le CGDD joue un rôle d'influence visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs pour qu'ils agissent en faveur de la transition écologique en changeant leur comportement. Cette action rassemble les moyens nécessaires au CGDD pour mettre en œuvre les actions qui répondent à ces objectifs.

1) L'évaluation et la promotion d'une économie durable

Les dépenses d'intervention concernent principalement le financement d'études et d'outils de modélisation permettant d'éclairer les incidences économiques de la transition écologique (évaluations de politiques publiques ou d'actions spécifiques, comme par exemple le bilan d'émissions de gaz à effet de serre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, modélisation technico-économique et macroéconomique de la transition bas-carbone, modélisation des factures énergétiques des ménages à l'échelle microéconomique, etc.).

Par ailleurs, le CGDD met en œuvre le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 avec pour objectif d'atteindre 100 % des marchés intégrant des considérations environnementales en 2025 et 30 % intégrant des clauses sociales. Parmi les leviers déployés par le CGDD, peuvent être cités le déploiement de guichets verts en région offrant un conseil environnemental de premier niveau aux acheteurs, un programme d'accompagnement à l'élaboration des Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), le développement d'une offre de formation, la création et/ou le soutien de divers outils d'accompagnement (clausier, outil d'auto-diagnostic réglementaire, etc.).

Il déploie également l'affichage environnemental des produits de consommation courante (cf. article 2 de la loi dite « Climat et Résilience »), notamment en portant la start-up d'État Écobalyse. Le financement de cette dernière permet de développer un calculateur gratuit et accessible en ligne pour calculer le coût environnemental des produits textiles et alimentaires. Des travaux sont également en cours pour calculer le coût environnemental des objets du quotidien – meubles, déco, jouets, etc. –, avant un élargissement à l'ensemble des produits dans les années à venir.

Le CGDD soutient les associations qui agissent pour accompagner les acteurs économiques vers une transition écologique, par exemple dans le domaine de la consommation et de l'alimentation durables.

Les dépenses du CGDD portent également sur la mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale et de participation du public pour les projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement, au travers du développement d'outils techniques et informatiques communs à destination des services déconcentrés et des porteurs de projets. Il est également chargé de la mise en œuvre des directives européennes en matière d'évaluation environnementale et du respect des obligations de la France dans le cadre des conventions d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès et d'Espoo sur l'évaluation environnementale transfrontalière. Le CGDD est en charge de la contribution financière de la France pour soutenir le fonctionnement de ces conventions internationales.

2) La production de données et d'études statistiques

Les dépenses de fonctionnement en matière statistique recouvrent pour l'essentiel des frais d'acquisitions de données et plus ponctuellement le financement d'études. Les collectes de données prennent diverses formes : enquêtes que le service des données et des études statistiques (SDS) du CGDD conduit sur les champs d'intérêt du pôle ministériel de façon régulière (enquêtes trimestrielles ou annuelles sur le prix des terrains et du bâti, sur la commercialisation des logements neufs, sur le transport routier de marchandises, sur les consommations d'énergie du résidentiel et tertiaire, par exemple) ou ponctuelles (enquête nationale sur la mobilité des personnes, par exemple, en 2026) ; production et mise à jour de répertoires ou de systèmes d'information statistiques à partir de données de nature administratives (base des permis de construire, répertoire du parc locatif social - RPLS - par exemple) ; prestations relatives à la production d'indicateurs environnementaux (sur la forêt, les émissions dans l'air, les traits de côtes, la mer et le littoral, par exemple) ; achats de données externes (baromètre d'opinion sur l'environnement, par exemple).

Les dépenses d'intervention recouvrent notamment le financement de la contribution du ministère au groupement d'intérêt scientifique Sol (GIS SOL), qui est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

Il prend en charge au niveau national le dispositif d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

3) L'animation et le pilotage de la recherche et de l'innovation

Le service de la recherche et de l'innovation (SRI), au sein du CGDD, conduit des actions et développe les interactions avec la communauté des chercheurs et les différents organismes, agences, acteurs publics et privés en matière de recherche et d'innovation pour la production et la coordination de connaissances scientifiques, de données ouvertes, d'expertises mobilisables et de solutions innovantes en faveur de la transition écologique.

Il est impliqué dans la programmation et les financements mobilisables de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de France 2030, du programme Horizon Europe de l'Union européenne et dans la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR). Le SRI porte pour le pôle ministériel l'accompagnement des évolutions interministérielles du système de recherche comme le lancement et suivi des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) ou la mise en œuvre des sept agences de programmation de la recherche décidées par le président de la République en décembre 2023 en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il participe au pilotage et à la coordination des acteurs du pôle ministériel dans les volets recherche de plans nationaux (par exemple ÉcoPhyto II+, Pollinisateurs, plan national santé-environnement, plan national d'adaptation au changement climatique) et finance des actions à ce titre dans ces plans. Il participe, aux côtés d'autres acteurs publics nationaux, aux travaux des partenariats européens de recherche du programme Horizon Europe, par exemple Biodiversa+, *driving urban transition* (DUT), *Water4all* ou plus récemment a contribué au lancement de *Forestt* et *OneHealth*/antibiorésistance.

Il porte la coordination nationale de la participation française d'instances intergouvernementales liant sciences et politique pour le climat - point focal national et chef de délégation au groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont il contribue au financement avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)

et le MESR, pour l'océan - point focal national et présidence du comité national de la commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et accueille avec l'Office français de la biodiversité (OFB) l'unité de support technique « acquisition des connaissances » pour la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le SRI contribue ponctuellement au financement de travaux de recherche pour des situations d'urgence (par exemple pour les sargasses) ou pour soutenir l'émergence d'une capacité de recherche ou d'observation scientifique au sein de la communauté scientifique et d'acteurs de l'innovation (par exemple soutien du centre collaboratif de la Décennie des sciences océaniques de Mercator).

Le CGDD est administrateur ministériel de la donnée. Il organise à ce titre la communauté ministérielle de la donnée et réalise pour elle des actions d'échange, de coordination, d'appui juridique ou de montée en compétences. Il s'assure de l'application au sein du pôle ministériel de la politique publique de la donnée : ouverture, protection, partage, usage de la donnée, en lien avec la direction interministérielle du numérique et le réseau interministériel des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC). Il est chargé de la stratégie ministérielle en matière d'intelligence artificielle (thématique, générative, frugale) pour la transition écologique et l'aménagement du territoire et développe certains systèmes d'intelligence artificielle par exemple SOFIA, agent conversationnel en langage naturel qui facilite l'accès et l'exploitation par les agents des connaissances techniques et scientifiques produites par le pôle ministériel avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le CEREMA.

Il participe au déploiement territorial de la planification écologique, sous l'angle du numérique et de la donnée, en application des directives du secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Il a co-élaboré la feuille de ministérielle du numérique et de l'intelligence artificielle, et la met en œuvre.

Il déploie en propre plusieurs actions découlant de cette feuille de route : création du guichet d'accès à la donnée et aux indicateurs de la transition écologique ecologie.data.gouv.fr, création d'un espace commun de données dans le champ de la santé environnement (dit *Green data for health* - GD4H), renforcement de l'organisation et des compétences des services de la connaissance en services déconcentrés du pôle ministériel (services qui créent, diffusent et utilisent les données pour les politiques territoriales et nationales de la transition écologique), diffusion des usages responsables de l'intelligence artificielle (IA) dans les politiques publiques et les initiatives privées de la transition écologique (par exemple lancement de la Coalition mondiale pour l'IA durable lors du Sommet de Paris sur l'IA en février 2025 ; portage de l'appel à projets Démonstrateurs d'intelligence artificielle frugale dans les territoires au titre du programme France 2030 comptant 12 lauréats ; réalisation avec l'Agence française de normalisation (AFNOR) du référentiel général pour l'IA frugale). Il mobilise les acteurs volontaires publics et privés dans la mobilisation des données au service de l'adaptation au changement climatique (mise en œuvre de l'action n° 51 du Plan national d'adaptation au changement climatique de juin 2025 « Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique », Challenge 2024-2025 Adapt'action).

Il élabore la politique de l'information géographique, en liaison avec les autres départements ministériels. Les techniques de l'information géographique permettent de produire, traiter et utiliser des données précisément localisées. Pour les autorités publiques, l'information géographique accroît la connaissance des territoires et constitue un moyen essentiel d'améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques.

Le CGDD assure le secrétariat général du conseil national de l'information géolocalisée (CNIG), qui a 40 ans d'existence en 2025. Le CNIG coordonne les réponses de la France aux enjeux croissants de la donnée et de sa géolocalisation, avec les nombreux acteurs du secteur et en lien avec les politiques publiques de la transition écologique.

Le CGDD est un point de contact national de la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007 dite directive INSPIRE qui impose aux autorités publiques de rendre accessibles au public et de partager entre elles leurs données environnementales géographiques.

Il participe à l'animation du réseau des plateformes territoriales de données géographiques, en partenariat avec l'association française de l'information géographique (AFIGEO), et pilote le déploiement du système d'information géographique Prodiges.

Il porte la politique ministérielle de la *Greentech Innovation*. Il assure la labellisation « *Greentech Innovation* » et l'accompagnement de start-up et de PME qui développent des solutions innovantes au bénéfice de la transition écologique. Il soutient l'orientation de la commande publique et privée vers les solutions innovantes en matière de transition écologique. Il anime le réseau national des incubateurs de la *Greentech* et un espace dédié à l'achat public d'innovations vertes en lien avec le réseau scientifique et technique ministériel et des collectivités.

Au titre de l'animation qu'il assure pour le pôle ministériel de la politique relative aux normes, le CGDD prend en charge depuis 2023 pour le pôle ministériel le financement des droits de copyright pour la mise à disposition gratuites des normes rendues d'application obligatoire par la réglementation.

Il contribue et accompagne la mise en place, en lien avec les ministères (enseignement scolaire, enseignement supérieur, fonction publique, etc.), d'une offre de formations à destinations des élèves, des étudiants, des enseignants, des cadres dirigeants, managers et agents public, et des élus, et des dispositifs associés pour assurer une montée en compétence des acteurs publics et privés sur les connaissances et la prise en compte des évolutions en cours (changement, climatique, biodiversité, ressources naturelles) et des grands enjeux de transition écologique qui s'y attachent.

Le CGDD assure le secrétariat et prend en charge les dépenses afférentes du Comité d'évaluation statutaire des chercheurs et des comités de domaines thématiques pour l'évaluation des spécialistes et experts.

4) L'animation et l'impulsion en faveur du développement durable

Le CGDD suit les choix stratégiques des ministères en référence aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et pilote, au niveau interministériel, l'animation du réseau des hauts fonctionnaires au développement durable.

À ce titre, il anime la mise en œuvre de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 et assure le pilotage éditorial du site Agenda 2030 et son animation en s'appuyant sur la communauté des acteurs engagés.

Il s'assure également de la prise en compte des ODD dans les politiques ministérielles et encourage l'ensemble des acteurs en ce sens. Il pilote la transformation écologique de l'État (administration centrale, services déconcentrés et établissements publics) au travers du dispositif interministériel Services publics écoresponsables (SPE)

Il est chargé du portage des enjeux de territorialisation de la planification écologique dans les territoires. À ce titre, il encourage la mobilisation des collectivités, renforce l'articulation des dispositifs ministériels, propose des cadres méthodologiques et des dispositifs multi-acteurs et assure l'animation de réseaux. Il porte un programme d'accompagnement des territoires engagés en matière de transition écologique, à travers COMETE, la COMMunauté Écologie et Territoire, et les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), en faveur d'une approche intégrée de la transition écologique, collaborative et évaluative des projets de territoire.

Il met en œuvre et promeut la participation citoyenne, notamment aux décisions publiques, ainsi que le dialogue environnemental avec tous les acteurs de la société. Le CGDD est le point focal pour la France de la convention d'Aarhus relative à l'information, la participation du public et l'accès à la justice. Le CGDD promeut le développement de la culture de la participation, en préparant les textes législatifs et réglementaires en matière de participation du public et en veillant à la bonne intégration de ces garanties dans les processus décisionnels et les autorisations dans le domaine de l'environnement. Il assure l'animation et le conseil stratégique auprès des

services en administration centrale et déconcentrée (mise à disposition de ressources sur le site intranet) ainsi que l'animation de la communauté des adhérents à la charte de la participation. Il est également chargé du dialogue environnemental avec tous les acteurs de la société, à travers le secrétariat du Conseil national de la transition écologique (CNTE).

5) La politique éditoriale et la valorisation des connaissances

Le CGDD s'est doté d'une stratégie éditoriale globale, qui contribue à l'information publique environnementale à travers ses différentes collections de publications, ses sites internet statistiques et notre-environnement.gouv.fr et des relais sur les réseaux sociaux X et LinkedIn.

ACTION (27,8 %)

11 – Etudes et expertise en matière de développement durable

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	186 348 997	186 348 997	0	0
Dépenses de fonctionnement	186 348 997	186 348 997	0	0
Subventions pour charges de service public	186 348 997	186 348 997	0	0
Total	186 348 997	186 348 997	0	0

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Le CEREMA est un établissement public à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013.

La SCSP contribue à la réalisation des missions et des activités de l'établissement, il s'agit de :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable ;
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui d'ingénierie et d'expertise, sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité ;
- assister les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine immobilier ;
- renforcer la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation.

Le CEREMA assure des activités de conseil, d'appui méthodologique et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, de normalisation et certification, de diffusion des savoirs et des connaissances, de recherche et d'innovation, de capitalisation des savoirs et des savoir-faire et de diffusion des savoirs et des connaissances.

ACTION (15,0 %)**12 – Information géographique et cartographique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	100 512 673	100 512 673	0	0
Dépenses de fonctionnement	100 512 673	100 512 673	0	0
Subventions pour charges de service public	100 512 673	100 512 673	0	0
Total	100 512 673	100 512 673	0	0

L'action 12 « Information géographique et cartographique » du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les crédits de l'IGN sont répartis dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » et dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique ».

12.1 - Production de l'information géographique

La part de la subvention dédiée à la sous-action 12.1 est destinée à couvrir les activités exercées par l'IGN, dans le cadre de sa mission de service public, en matière de production de données « socle » : entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, couverture périodique du territoire en images aériennes et satellitaires, entretien de données topographiques décrivant l'occupation du sol, le tracé des réseaux de transport, le réseau hydrographique et les constructions, levés altimétriques, inventaire forestier national, entretien des fonds cartographiques, archivage patrimonial ; et d'organisation de la diffusion de ces données en France (consultation et téléchargement en ligne). Ces crédits contribuent aussi à équilibrer la couverture des coûts d'entretien de l'institut, des travaux d'innovation, de la contribution à l'animation des communautés et à des productions partenariales, et à l'accompagnement des utilisateurs. Une démarche de définition des missions statutaires de l'IGN et de leur pilotage est en cours, entre l'opérateur et les tutelles.

Avec l'entretien de ses données « socle » et l'élaboration de données plus thématiques dans le cadre de partenariats avec les porteurs de politiques publiques intéressées, l'IGN rend disponible une description de référence et souveraine du territoire national, qui alimente de nombreuses politiques publiques. Les domaines d'intervention au titre de l'action 12.1 sont larges : évaluation du niveau des océans et du trait de côte, prévention des risques naturels, urbanisme dont la gestion du « Géoportail de l'urbanisme » pour faciliter l'accès aux documents d'urbanisme, gestion multifonctionnelle de la forêt, préservation de l'environnement, agriculture, défense et sécurité nationale, etc.

Les référentiels sous forme de bases de données vectorielles, ainsi qu'une description régulière du relief, seront rassemblés au sein de la BD France afin de constituer un ensemble de données réarchitecturé, intégré, cohérent, articulé entre différentes thématiques, et homogène sur le territoire national, qui sera ouvert en écriture vers l'extérieur afin de favoriser une co-production via des alliances avec des partenaires publics.

Engagé en 2021, le programme de couverture en données Lidar à haute densité (HD) se terminera en 2027. En parallèle, l'IGN concevra et déploiera, en fonction des financements, un processus de mise à jour de la couverture 3D issue de ce programme.

L'IGN a achevé par ailleurs la production des deux premiers millésimes du référentiel d'Occupation des sols à grande échelle (OCS-GE), qui met en œuvre des processus très automatisés à base d'intelligence artificielle (IA), complétés par des corrections interactives. La mise à jour de ces données à un rythme triennal, démarre en 2025.

Les données OCS-GE permettent de fournir un outil homogène de mesure des progrès vers l'objectif « zéro artificialisation nette » qui a été fixé par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience ».

Pour faciliter l'intermédiation avec les utilisateurs, l'IGN assure l'hébergement et la diffusion de différentes données et leur mise à disposition des professionnels et du grand public, via la Géoplateforme nationale, infrastructure qui a remplacé le Géoportail au printemps 2024. L'ambition est de permettre aux porteurs de politiques publiques et aux collectivités locales qui le souhaitent, de bénéficier très simplement de fonctionnalités avancées pour diffuser leurs « géodonnées » et s'ouvrir à des communautés contributives.

L'Observatoire des forêts françaises, lancé en juillet 2023 et géré par l'IGN, a continué de s'enrichir et est porté par cinq grands acteurs du domaine : l'IGN, l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPf), France Bois Forêt et l'Office français de la biodiversité (OFB). Il constitue un centre de partage et de production de données indispensables pour le pilotage des forêts françaises, en rassemblant les expertises et les connaissances des différents acteurs. Destiné aux professionnels et au grand public, son site en accès libre (<https://observatoire.foret.gouv.fr>) propose une information de référence sur les grands enjeux actuels, ainsi que des cartes et des services innovants pour la connaissance et la gestion des forêts à l'échelle des territoires dans le contexte de changement climatique.

L'IGN développe par ailleurs la troisième version du référentiel géographique forestier (dit BD Forêt V3) sur l'hexagone ainsi que des cartographies des formations végétales adaptées aux spécificités des départements et régions d'outre-mer (DROM).

12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique

La sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » retrace la part de la subvention pour charges de service public de l'IGN consacrée aux activités d'enseignement, de recherche et développement. L'IGN assure l'ensemble de ces activités par le biais de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique). L'école est une direction propre de l'IGN, ce qui lui donne un véritable ancrage institutionnel et professionnel. En tant que membre fondateur de l'Université Gustave Eiffel, elle bénéficie en complément d'un ancrage académique fort.

L'école accueille aujourd'hui 400 élèves du postbac au doctorat, dont près de 180 élèves dans un cycle d'ingénieur, toutes années du cycle confondues. Depuis la promotion 2023, l'IGN forme tous les ans une vingtaine d'élèves ingénieurs-fonctionnaires et une quarantaine d'ingénieurs civils, spécialistes en data science. Les besoins en compétence dans les domaines de la géomatique sont croissants. Afin de ne pas diminuer l'effectif de jeunes diplômés destinés au monde professionnel, dans une filière où le taux d'embauche est très élevé à la sortie de l'école, la taille des promotions augmentera progressivement, sous réserve de financements disponibles. L'ENSG améliore à cette fin sa communication à destination des jeunes.

La finalité de la recherche à l'Institut est de faire progresser la connaissance et les technologies du numérique dans le domaine de l'information géographique et de la géomatique et plus particulièrement dans l'acquisition, le traitement et le croisement de données multi-sources pour extraire des informations et des connaissances géolocalisées pouvant constituer des référentiels ainsi que dans la qualification, la gestion, la diffusion et la facilitation de l'usage de l'information géographique et forestière.

L'IGN s'est donné comme objectif de renforcer sa capacité à rendre les avancées de sa recherche plus exploitables tant pour lui-même que pour l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques qui souhaiteraient les intégrer dans des solutions commerciales plus larges.

Pour atteindre l'objectif d'accroître l'efficacité en matière d'entretien des données géographiques souveraines, depuis 2020 le schéma directeur de recherche et technologies (SDRT) de l'IGN est focalisé plus fortement sur les technologies de localisation, de collecte, de traitement de masse et de « géovisualisation » des données, les

méthodes automatiques de production, d'intégration ou de contrôle, et les dispositifs collaboratifs. En outre, le travail sur les technologies de l'intelligence artificielle se renforce.

Les agents de L'ENSG-Géomatique qui participent à des activités de recherche sont placés dans six centres de compétences (Instrumentation métrologique innovante, Géodésie et métrologie dimensionnelle, Télédétection, imagerie et vision par ordinateur, SIG, cartographie et analyse spatiale, Technologie des systèmes d'information, Inventaire forestier). Ces derniers s'assurent de la bonne conduite des avancées disciplinaires sur le plan technologique et du maintien des ressources humaines et de l'expertise, en particulier sur les disciplines rares ou en tension. Les personnes de recherche de l'ENSG-Géomatique sont rattachés pour leur activité scientifique de recherche à trois unités de recherche, évaluées par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ou par le conseil scientifique et technique de l'IGN, dont IGN-ENSG est tutelle :

- l'UMR 7154 dite « IGP » (Institut de Physique du Globe de Paris) avec l'Université de Paris Cité et le centre national de recherche scientifique (CNRS) après y avoir rattaché ses chercheurs en géodésie dans l'équipe Géodésie ;
- l'UMR LASTIG (Laboratoire en sciences de l'information pour la ville durable et les territoires numériques) en cotutelle avec l'Université Gustave Eiffel (UGE) et l'École d'ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) ;
- l'unité propre de recherche - Laboratoire d'inventaire forestier (LIF) qui est une unité sous contrat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

ACTION (39,9 %)

13 – Météorologie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	267 528 259	267 528 259	0	0
Dépenses de fonctionnement	267 528 259	267 528 259	0	0
Subventions pour charges de service public	267 528 259	267 528 259	0	0
Total	267 528 259	267 528 259	0	0

L'action 13 est constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) de Météo-France.

Les missions principales de Météo-France concernent la prévision des phénomènes météorologiques dangereux, la diffusion des alertes correspondantes à destination des services en charge de la sécurité civile et du grand public ainsi que la connaissance des climats passés et futurs dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

En 2026, l'attention sera portée sur la validation en début d'année en conseil d'administration du marché de renouvellement du futur supercalculateur de Météo-France, qui fera suite à la réception des offres définitives du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble de ses infrastructures et moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc.) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose.

Les différentes activités de cette sous-action sont décrites, ci-après, selon la logique fonctionnelle propre au processus de production météo-climatologique :

- l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, activité qui comprend la définition, l'acquisition, la mise en place et la maintenance des outils dédiés à l'observation (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres, radiosondages), ainsi que leur exploitation opérationnelle ;
- la prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité (sécurité civile, transports, prévention des risques naturels majeurs, défense nationale, sécurité nucléaire, santé) et du grand public sur les risques météorologiques ;
- la diffusion des informations produites s'appuyant sur un panel de systèmes de communication (Internet, applications web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc.) ;
- la conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées comprenant la gestion des données climatologiques, leur structuration en bases de données et enfin l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France ainsi que la réalisation de projections climatiques et de services.

2 - Recherche dans le domaine météorologique

Cette sous-action comprend toutes les activités de Météo-France destinées à l'amélioration des techniques d'observation, de la connaissance et de la modélisation de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux et les activités humaines, à des fins de prévision météorologique, d'étude et de production de scénarios climatiques.

Dans le domaine de la météorologie, où des progrès en matière de prévision se fondent sur des progrès de la science, la recherche est une nécessité. Deux axes de progrès majeurs existent à cet égard :

- la progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine ;
- le développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes des phénomènes.

13.1 - Observation et prévision météorologiques

Les actions menées en 2026 par Météo-France seront principalement consacrées à la mise en application de son contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 qui s'articule autour de cinq grands axes :

1. Contribuer de manière déterminante à l'exercice des responsabilités régaliennes de l'État et en premier lieu à la sécurité des personnes et des biens ;
2. Être l'acteur national de référence en matière de fourniture de données et services climatiques en appui aux démarches d'adaptation au changement climatique ;
3. Renforcer l'écoute client, proposer des services toujours plus innovants et anticiper les besoins futurs des clients institutionnels, aéronautiques et commerciaux de l'établissement ;
4. Développer l'agilité de l'établissement, libérer l'innovation et favoriser les partenariats ;
5. Mener une politique en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ambitieuse en matière de qualité de vie au travail et d'éco-responsabilité.

À ce titre, Météo-France s'emploiera prioritairement à améliorer la prévision et l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux au bénéfice des acteurs de la sécurité civile et des citoyens, en particulier en poursuivant l'enrichissement et le déploiement du dispositif de la vigilance, en particulier en outre-mer. La vigilance « canicule » sera ainsi expérimentée dans de premiers territoires d'outre-mer et la vigilance sera étendue à toute la journée du lendemain en métropole pour un des départements outre-mer.

13.2 - Recherche dans le domaine météorologique

Les crédits de la sous-action 2 « Recherche dans le domaine météorologique » couvrent les charges liées aux activités de recherche et de développement réalisées dans le cadre des missions de service public confiées à l'établissement.

Ainsi, pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France a déployé une stratégie de recherche pour la période 2020-2030 pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement. Elle s'articule autour de cinq grands axes :

1. Mieux prévoir les phénomènes extrêmes en progressant dans la connaissance et l'anticipation de ces phénomènes et de leurs impacts dans un contexte de changement climatique. Les moyens mis en œuvre pour y parvenir portent sur l'assimilation de nouvelles données d'observations (satellitaires, etc.), la généralisation de la prévision probabiliste et la valorisation de l'intelligence artificielle ;
2. Mieux représenter notre environnement avec, d'une part, des systèmes de modélisation intégrés et partagés entre prévision et climat, d'autre part, une prévision fine sur les sites à enjeux (aéroport, ville, montagne, etc.). Cet objectif nécessite de mieux comprendre notre système Terre et les interactions entre ses différentes composantes (atmosphère, surface continentale, océan, cryosphère) ;
3. Anticiper les architectures de calcul de demain en adaptant et préparant les outils de modélisation aux exigences des futures évolutions technologiques en matière de calcul intensif. Dans cette optique, le cœur des modèles devra être refondé dans le cadre d'une coopération européenne ;
4. Mieux répondre aux besoins des acteurs publics et privés œuvrant dans les secteurs météo-sensibles (énergie, aviation, agriculture, transports, défense, etc.) en contribuant à la valorisation des prévisions météorologiques et climatiques destinés aux décideurs ;
5. Renforcer la dynamique de coopérations nationales et internationales, dans une logique de complémentarité optimisée, en lien avec le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET).

ACTION (14,6 %)

15 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	97 932 561	97 932 561	0	0
Dépenses de fonctionnement	83 110 054	83 110 054	0	0
Subventions pour charges de service public	83 110 054	83 110 054	0	0
Dépenses d'investissement	14 822 507	14 822 507	0	0
Subventions pour charges d'investissement	14 822 507	14 822 507	0	0
Total	97 932 561	97 932 561	0	0

Cette action correspond au soutien financier de l'État aux activités de recherche appliquée portées par deux organismes de recherche :

- l'Université Gustave Eiffel (UGE) ;
- le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Université Gustave Eiffel (UGE) -83,1 M€ :

Les actions conduites par l'université Gustave Eiffel s'inscrivent dans le double cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2023-2025 signé en 2024 entre l'établissement et le ministère de la Transition écologique (MTE) et du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Les grands axes de performance du COP sont :

- Intégrer les enjeux de sobriété et de frugalité dans la transition de villes et des territoires

Cet objectif de performance doit permettre de réduire les impacts des activités humaines sur l'environnement en soutenant la transition énergétique des villes et des territoires, réduisant la pression sur les ressources non renouvelables, favorisant l'économie circulaire, améliorant le métabolisme urbain.

- Agir pour une transition juste et équitable des villes et des territoires

Cet objectif de performance doit permettre de soutenir le développement et l'adoption de nouveaux modèles de production, de distribution, de consommation et de mobilité, de réduire les inégalités socio-spatiales et de soutenir la mise en place de modèles de gouvernance innovants. Les travaux viseront en particulier à : développer une mobilité décarbonée, améliorer les connaissances sur l'organisation économique des villes et des territoires, et les chaînes de distribution associées, la logistique, le transport et la distribution des marchandises, explorer les systèmes de gouvernance des villes et territoires et progresser dans les modèles de développement intégrant les Objectifs de développement durable (ODD).

- Agir pour la sécurité et la résilience des villes et des territoires

Cet objectif de performance a pour but d'améliorer l'analyse de la vulnérabilité des villes et territoires en optimisant la prévention des risques, en permettant une gestion efficace des crises. Les travaux chercheront à :

- analyser la vulnérabilité des villes, territoires et populations, et prévenir les risques en vue d'une gestion efficace des crises ;
- analyser les déterminants de la sécurité routière, explorer les conséquences des accidents ;
- explorer les conséquences des évolutions technologiques sur la sécurité et la sûreté des systèmes de transports tous modes ;
- adapter les villes et territoires au changement climatique ;
- mobiliser tous les leviers d'action de l'université vers la transition écologique et énergétique dans les villes et les territoires.

Outre ses axes de performance, l'Université a un positionnement clairement identifié sur la thématique des villes et des territoires durables, attesté par la labellisation I-Site ainsi qu'une présence dans les classements internationaux thématiques. Elle a une dimension recherche affirmée et une mission nationale de programmation de la recherche mise en œuvre dans le cadre des programmes exploratoires et prioritaires de recherche (PEPR, et en particulier le PEPR Villes Durables et Bâtiments Innovants et le PEPR Digitalisation et Décarbonation des Mobilités, que l'université co-pilote), du projet Sci-ty, son implication dans des réseaux européens tels que *Driving Urban Transition* (DUT) ou le PIN (point d'information national) Ville.

L'UGE est la première université professionnalisante en France avec un quart de ses étudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Enfin, l'établissement est tête de pont de plusieurs universités européennes sur le thème de la ville, dans le cadre de l'Alliance PIONEER, labellisée en 2024 « Université européenne » par l'Union européenne.

Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) -14 M€ :

Le CSTB est un établissement public industriel et commercial placé sous l'autorité du ministre chargé de la construction. Il mène des activités de recherche et d'expertise à destination de l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, de la rénovation, du quartier et de la ville durables. Il répond aux enjeux de recherche soulevés par les ministères, les collectivités territoriales et les partenaires privés. Il contribue à de nombreux projets publics collaboratifs (ANR, ADEME, FUI, green deal) et contribue activement au développement de partenariats avec d'autres laboratoires et universités.

Les efforts de recherche de l'organisme sont centrés autour de cinq thématiques transverses :

1- Des bâtiments et des quartiers pour bien vivre ensemble

Dans un contexte d'urbanisation croissante, les habitants et les citoyens attendent des bâtiments et des quartiers qu'ils répondent à leurs besoins et attentes que ce soit en termes d'usages, de confort, de sécurité, de santé au quotidien, tout en intégrant les problématiques du développement durable et du changement climatique (performance énergétique, préservation de l'environnement...). Le rôle des recherches du CSTB est de contribuer à :

- la conception de bâtiments et de quartiers performants énergétiquement et environnementalement (carbone, biodiversité, eau, etc.), qui offrent les meilleures qualités de confort et d'usage, et qui favorisent l'inclusion et le maintien en bonne santé. La recherche du CSTB, qui exploite de plus en plus la richesse de la donnée (données bâtimentaires, données environnementales, données épidémiologiques etc...) vise à développer et mettre à disposition des connaissances, des méthodes et outils spécifiques, appropriables par la maîtrise d'ouvrage et l'ingénierie, et qui soient diffusables au plus grand nombre ;
- la caractérisation, l'évaluation et le suivi de la qualité d'usage des espaces de vie en termes de bien-être, de confort d'ambiances, de risques sanitaires. Sur ces points, l'engagement du CSTB dans l'Observatoire de la Qualité des Environnements Intérieurs [OQEI], et ses collaborations avec le monde de la santé (Inserm, SPF, EHESP...) témoignent d'une volonté d'adresser ces enjeux de manière systémique et pluridisciplinaire.

2 - Bâtiment et ville face aux changements climatiques : adaptation, atténuation et usages

Tout au long de son cycle de vie le bâtiment concourt de façon importante au changement climatique avec une contribution majeure aux émissions globales de CO₂. Mais il est aussi le principal système physique et l'objet sociologique qui, inscrit dans l'environnement urbain, doit nous permettre de nous adapter aux effets de ce changement.

Les travaux du CSTB participent donc à :

- la définition de trajectoires de décarbonation aux grandes échelles de parcs ou de territoires ;
- la conception-réalisation-exploitation de bâtiments neufs qui soient à la fois énergétiquement performants et faiblement émetteurs de GES, et à la massification de la rénovation de l'existant dans un contexte de contraintes énergétiques, environnementales, sanitaires et socio-économiques très fortes ;
- l'évolution nécessaire des règles constructives en fonction de l'évolution prévisible des aléas climatiques (fréquence et intensité des événements) ;
- la définition des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, indispensables au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie dans les environnements construits. Une attention sera tout particulièrement portée au confort d'été et au risque sanitaire induit par les canicules et fortes chaleurs.

3 – Rénovation - Fiabilisation de l'acte de construire - Innovations

La réalisation de bâtiments performants de dernière génération, ainsi que la massification de la rénovation sont les priorités actuelles de la France pour atténuer le changement climatique et répondre aux évolutions sociétales (démographie, environnement, qualité de vie...). Pour ce faire, l'engagement de l'ensemble des acteurs de la filière est indispensable. Le CSTB se doit donc de leur apporter sécurité et confiance, à la fois sur les performances réellement atteintes, mais aussi sur la capacité de l'ensemble de la filière à concevoir et réaliser des bâtiments sains, confortables, adaptables aux évolutions des usages et enfin durables.

Le CSTB a pour vocation de répondre pleinement à cet enjeu majeur sur deux axes : en sécurisant le marché de la rénovation, pour lequel il faut apporter des garanties sur les performances réelles et en favorisant la montée en compétences de la filière afin de garantir la qualité des projets et des travaux. Dans cette optique, les objectifs majeurs pour le CSTB doivent être le développement et la mise à disposition :

- de méthodes fiables de mesure de la performance globale ;
- d'outils innovants de définition et de suivi de trajectoires et d'aide à la décision de rénovation pour le parc de bâtiments en mettant à profit la masse d'informations existantes ;
- de solutions types de rénovation optimisées co-développées, conçues et déployées avec les acteurs de la filière.

Concernant les innovations, le secteur entretient un rythme soutenu que cela soit dans les domaines des matériaux, des composants et des systèmes mais aussi au travers de la production d'outils de numérisation et de collaboration, de nouveaux outils technologiques et process. Illustrées par l'impression 3D, la maquette numérique ou la réalité virtuelle, ces grandes évolutions soulignent que la donnée et son usage sont au cœur des défis du bâtiment.

Par ailleurs, face à certaines déconvenues constatées ces dernières années sur les bâtiments performants, il est urgent de fiabiliser ces solutions en rassurant les acteurs sur la capacité à rénover, construire et à piloter des bâtiments techniquement et économiquement performants. Pour le CSTB, les tâches à mener porteront principalement sur :

- l'amélioration des performances réelles des bâtiments, via l'acquisition de mesures in-situ, pour restaurer un climat de confiance entre acteurs ;
- l'identification des prochaines émergences numériques pour accompagner le secteur de la construction et de l'aménagement dans la compréhension des nouveaux usages induits ;
- l'accompagnement des porteurs d'innovation pour accélérer la mise sur le marché.

4 - L'économie circulaire pour le bâtiment : déchets, ressources

L'économie circulaire revêt un intérêt tout particulier pour la filière construction. Fortement consommatrice de ressources aux niveaux national et mondial, ce domaine est en effet l'un des principaux producteurs de déchets. L'enjeu, est de fournir aux acteurs du bâtiment les analyses et éléments économiques, environnementaux et techniques, qui permettront la mise en œuvre d'une économie circulaire en :

- maîtrisant les flux de matière et anticipant l'adéquation avec les ressources ;
- valorisant la matière constitutive des bâtiments existants ;
- intégrant l'économie circulaire dès la conception des produits et des projets de bâtiments, en travaillant à la démontabilité des composants et au réemploi.

5- Des produits et systèmes constructifs performants

Le CSTB doit être un accélérateur des transformations du secteur du bâtiment. Les produits et systèmes constructifs développés par les industriels et choisis par les acteurs des ouvrages doivent intégrer les nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux ainsi que les nouvelles réalités de marché. Le CSTB structure la valorisation de ses travaux de recherche par le transfert de ses résultats aux produits et procédés constructifs afin de les préparer à ces enjeux de changement de climatique, de rénovation massive du parc, de diminution des ressources ou encore de santé et confort dans les bâtiments.

De manière non exhaustive, on peut citer les thèmes de recherche prioritaires :

- Atténuation du changement climatique : accompagner le développement des bétons et mortiers bas carbone, lever les freins à la construction bois, sécuriser l'utilisation des vecteurs énergétique décarbonés ou optimiser le recours aux matériaux fortement carbonés via des structure mixtes... ;
- Adaptation au changement climatique : quantification des nouvelles sollicitations, réponses et résilience ;
- Consommation de ressource : durée de vie en service, intégration de matière recyclée, réemployabilité, référentiels de caractérisation permettant le développement de filières locales... ;
- Maîtrise des désordres ;
- Maîtrise des risques sanitaires.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Météo-France (P159)	207 912 104	207 912 104	267 528 259	267 528 259
Subvention pour charges de service public	207 912 104	207 912 104	267 528 259	267 528 259
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	100 720 044	100 720 044	100 512 673	100 512 673
Subvention pour charges de service public	100 720 044	100 720 044	100 512 673	100 512 673
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	191 701 350	191 701 350	186 348 997	186 348 997
Subvention pour charges de service public	191 701 350	191 701 350	186 348 997	186 348 997
Universités et assimilés (P150)	0	0	97 932 561	97 932 561
Subvention pour charges de service public	0	0	83 110 054	83 110 054
Subvention pour charges d'investissement	0	0	14 822 507	14 822 507
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	6 319 422	6 319 422	0	0
Transferts	6 319 422	6 319 422	0	0
Total	506 652 920	506 652 920	652 322 490	652 322 490
Total des subventions pour charges de service public	500 333 498	500 333 498	637 499 983	637 499 983
Total des transferts	6 319 422	6 319 422	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	14 822 507	14 822 507

Le programme se voit transférer en PLF la SCSP de l'Université Gustave Eiffel.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2025							PLF 2026						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs					ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis				sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	1		2 495	122		35		1		2 470	140		45	
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière			1 405	63	5	17				1 388	63	5	19	
Météo-France			2 632	100		20				2 632	105	80	25	
Total ETPT	1		6 532	285	5	72		1		6 490	308	85	89	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2025	6 532
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2025	
Impact du schéma d'emplois 2026	-42
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2026	6 490
Rappel du schéma d'emplois 2026 en ETP	-42

CEREMA

Pour le PLF 2026, le plafond d'emplois pour les effectifs sous plafond s'établit à 2 470 ETPT. Les emplois hors plafond augmentent à 140 ETPT par rapport à 122 ETPT en 2025, afin de permettre la montée en puissance du recrutement d'apprentis au sein de l'établissement (30 recrutements proposés en septembre 2025). Le schéma d'emplois du CEREMA est de -25 ETP pour 2026.

IGN

Le plafond d'emplois sous plafond est fixé à 1 405 ETPT pour 2025 dont 60 ETPT œuvrant sur la mission « RPG îlots » du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Il est abaissé à 1 388 ETPT pour 2026, soit -17 ETPT (schéma d'emplois = -17 ETP).

Le plafond d'emplois d'ETPT hors plafond en 2025 est de 63 ETPT. Ces ETPT comprennent les emplois des agents sur contrats pour les projets de recherche et de développement que conduit l'IGN, notamment en réponse aux appels d'offres de l'ANR et des recrutements supplémentaires d'apprentis - en réponse au plan du développement de l'apprentissage - et des recrutements de contractuels sous convention, entre autres pour les grands projets de l'IGN. Pour 2026, le volume des emplois hors plafond est envisagé au même niveau que 2025, soit 63 ETPT.

Météo-France

La stabilisation du plafond d'emplois pour 2026, par rapport à la LFI 2025, correspond à un schéma d'emplois de 0 ETP.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2025 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2025 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2025 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Missions

Établissement public à caractère administratif (EPA), le Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est régi par le décret n° 2013 - 1273 modifié du 27 décembre 2013. Créé par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, le CEREMA constitue un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par ses ministères de tutelle pour les missions suivantes :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable ;
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise, sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité ;
- assister les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine immobilier ;
- renforcer la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation.

Il intervient dans les grands domaines techniques suivants : l'environnement, les transports et infrastructures, la prévention des risques, la sécurité routière et maritime, mer, l'urbanisme, les constructions, l'habitat, le logement, l'énergie et le climat. L'établissement assure essentiellement des activités de conseil, d'appui méthodologique et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, de normalisation et certification, de capitalisation et de diffusion des savoirs et des connaissances, ainsi que de production et de transfert de résultats de recherche et d'innovation.

Gouvernance et pilotage stratégique

En 2023, le CEREMA a installé la nouvelle gouvernance, issue de la mise en application de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

L'établissement public est administré par un conseil d'administration composé de quatre collèges comprenant au total trente-cinq membres : le premier constitué de représentants de l'État ; le second constitué de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements adhérents au CEREMA ; le troisième constitué de personnalités qualifiées ; et le quatrième constitué de représentants du personnel.

Pour les sujets d'ordre stratégique, le conseil d'administration s'appuie sur un conseil stratégique constitué à parts égales de représentants de l'État et d'élus représentant les collectivités territoriales. Ces dernières seront également présentes, aux côtés des services déconcentrés de l'État, au sein de comités d'orientations territoriaux, permettant d'adapter l'activité au plus près des besoins des acteurs des territoires.

Perspectives 2026

Dans la continuité du projet stratégique précédent, le projet stratégique 2025 - 2028, adopté en octobre 2024, renforce l'activité de l'établissement pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique en consolidant l'organisation matricielle actuelle à travers les six domaines cités précédemment et vingt-deux secteurs d'activité.

Il marque également une étape importante dans l'évolution de l'établissement par l'introduction d'inflexions stratégiques visant à renforcer le positionnement de l'établissement sur des enjeux spécifiques tels que :

- la gestion de l'eau (ressource et prévention des risques) en lien avec les enjeux d'aménagement ;
- le développement de services ferroviaires au sein de l'offre de mobilité d'un territoire ;
- les pratiques participatives impliquant les citoyens et la dimension sociale pour des transitions justes de tous les territoires ;
- la complémentarité renforcée avec les autres opérateurs nationaux et locaux d'ingénierie afin de proposer des solutions à faible impact carbone et de développer des méthodes d'adaptation des territoires face aux aléas climatiques.

Le projet stratégique 2025 - 2028 renforce le rôle de facilitateur et d'accompagnateur des territoires pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques d'adaptation et de leurs projets. Il réaffirme la présence de l'établissement au plus proche des territoires, notamment en Outre-mer. De plus, il veille à faire progresser l'expertise scientifique et technique de l'établissement par l'investissement dans la recherche et l'innovation, et à mettre les résultats au service des territoires.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le CEREMA pilote « Le programme national ponts » dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La partie financée dans le cadre du plan de relance est quasiment achevée, les dernière factures sont en cours de liquidation.

Un financement complémentaire de 50 M€ a fait l'objet d'une décision attributive de subvention le 14 décembre 2022. Il est dédié aux ouvrages d'art des collectivités territoriales, en particulier des petites communes. Le calendrier opérationnel couvre les années 2023 à 2025.

Il est renforcé depuis 2023 par un nouveau financement de 20 M€ pour réaliser un recensement exhaustif et mener des expertises approfondies sur l'ensemble des ponts les plus sensibles et pour soutenir les communes les plus fragiles dans les investissements nécessaires à la réparation de leurs ouvrages les plus dégradés.

Le niveau d'engagement a atteint 11,5 M€ en 2024 et près de 13,6 M€ au 31 août 2025.

Concernant l'année 2026, le programme devrait se dérouler normalement.

Compte tenu de ses capacités de gestion intégrée des risques côtiers (submersion marine, ouvrages de défense littoraux, solutions fondées sur la nature, etc.), le CEREMA porte également le programme « France vue sur mer – sentier du littoral » financé dans le cadre du plan de relance à hauteur de 5 M€. Ce plan vise pour le sentier du littoral à finaliser l'ouverture de tronçons manquants et à en restaurer. Ce programme repose sur les capacités d'aide à la gestion intégrée des risques côtiers du CEREMA.

Dans le cadre du plan Tourisme 2022-2024, le programme « France vue sur mer – sentier du littoral » a bénéficié d'un abondement de 8,5 M€.

Le CEREMA agit également au titre des programmes « sentiers de nature » et « Port de plaisance et base nautique d'avenir ».

Concernant le programme « sentiers de nature », l'intégralité des recettes, soit 10 M€, a été perçue par le CEREMA. L'ensemble des engagements ont été réalisés à ce jour, ils donnent lieu aux derniers décaissements.

Des avenants ont été signés à la fin de l'année 2024 par la DGAMPA.

Les recettes s'établissent à 7,2 M€ (FSVM2) et 13,1 M€(PP/BN)

Signés après le vote du BI, ces avenants n'ont pas été pris au titre de 2025 et seront portés en budget rectificatif à voter par le conseil d'administration du 21 octobre.

Par ailleurs, le CEREMA a bénéficié pour 0,7 M€ du plan de relance pour le développement de l'inventaire des friches dans le cadre de leur mobilisation pour lutter contre l'artificialisation de nouveaux sols ou objectif zéro artificialisation nette.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 Paysages, eau et biodiversité	1 070	1 068	1 285	1 255
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	1 070	1 068	1 285	1 255
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P159 Expertise, information géographique et météorologie	191 701	191 701	186 349	186 349
Subvention pour charges de service public	191 701	191 701	186 349	186 349
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P123 Conditions de vie outre-mer	20	20	20	20
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	20	20	20	20
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P207 Sécurité et éducation routières	800	800	600	600
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	800	800	600	600
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	193 591	193 589	188 254	188 224
Subvention pour charges de service public	191 701	191 701	186 349	186 349
Transferts	1 890	1 888	1 905	1 875
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée au CEREMA au titre du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » s'élève à 186,3 M€ en AE=CP en PLF 2026.

Les montants relatifs à des dépenses d'intervention s'inscrivent dans le cadre d'opérations confiées à l'établissement. La totalité des financements bénéficiant à l'établissement n'est pas retracé dans ce tableau car ceux-ci font l'objet de conventions et d'actions contingentes. Le rapport annuel de performance 2026 établira de manière exhaustive ces financements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2025 (1)	PLF 2026
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 617	2 610
– sous plafond	2 495	2 470
– hors plafond	122	140
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	35	45
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Pour le PLF 2026, le plafond d'emplois pour les effectifs sous plafond s'établit à 2 470 ETPT. Les emplois hors plafond augmentent à 140 ETPT par rapport à 122 ETPT en 2025, afin de permettre la montée en puissance du recrutement d'apprentis au sein de l'établissement (30 recrutements proposés en septembre 2025). Le schéma d'emplois du CEREMA est de -25 ETP en 2026.

OPÉRATEUR

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière

Missions

L'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (MTEBFMP).

Son cadre juridique et économique est fixé par le décret modifié n° 2011 - 1371 du 27 octobre 2011. Sa vocation est de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, de faire toutes les représentations appropriées, d'archiver et de diffuser les informations correspondantes, ainsi que de mener des activités de formation, de recherche et de développement dans ses domaines de compétence.

Dans l'intérêt de la défense ou de la sécurité nationale, le ministère des Armées (MINARM) s'appuie depuis plus de 25 ans sur l'IGN, dans le cadre d'une relation pluriannuelle, pour approvisionner aussi des socles de données de précision qui servent à la préparation et à la mise en œuvre des interventions sur des théâtres extérieurs.

Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis plus de quatre ans, l'IGN s'est engagé dans une transformation profonde de son modèle économique et de son positionnement, en ouvrant intégralement ses bases de données et en se plaçant au cœur d'un écosystème de coopération et d'innovation (Intelligence artificielle, 3D, Cloud). La période à venir pourrait voir croître le besoin de données descriptives du territoire actualisées afin de relever le défi du changement climatique ou de se

protéger face aux tensions internationales mouvantes. Dans ce contexte, l'IGN apparaît essentiel à la souveraineté nationale et va devoir adapter les capacités mobilisées en réponse aux besoins croissants de données, tout en optimisant ses processus pour maîtriser ses coûts d'intervention et respecter les contraintes budgétaires. Pour ce faire, l'Institut s'est organisé pour intégrer les dernières avancées technologiques (comme avec l'Intelligence Artificiel - IA), pour élargir ses sources d'information (mise en place d'un comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales image dans le cadre d'une démarche de mixte technologique des sources), et pour favoriser les communs numériques et le partage de gouvernance et d'effort avec d'autres organismes en matière de données relatives au territoire, tout en améliorant sa résilience face aux risques cyber grandissants.

Cette démarche stratégique a fait l'objet de nombreuses concertations avec les tutelles de l'établissement et les partenaires pour aboutir à la rédaction d'un projet de Contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2025-2029.

Perspectives 2026

L'IGN va poursuivre en 2026 le déploiement de plusieurs chantiers emblématiques.

Tout d'abord, l'Institut poursuivra ses nouvelles activités de « cartographe de l'Anthropocène » qui portent sur une observation plus continue du territoire (tous les uns à trois ans) et la publication régulière de cartes sur plusieurs enjeux écologiques majeurs.

Après la production de deux premiers millésimes, l'IGN démarre en 2025 la 3^e couverture nationale de description de l'occupation des sols à grande échelle (OCS GE), mené pour le compte de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du MTEBFMP. Cette production de masse est optimisée grâce à l'IA, complétée par des corrections interactives sous-traitées. L'expérience acquise sur ce projet de mise en œuvre d'IA à grande échelle ouvre de nouvelles perspectives d'observation en continu du territoire (forêt, agriculture, etc.) ainsi que d'optimisation des productions de données pour le ministère des armées hors du territoire national.

Concernant la Forêt, l'action de l'IGN au bénéfice de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et de la DGALN sera principalement portée par les projets de nouvelle édition de la bases de données des couvertures et essences forestières (BD Forêts v3), de l'observatoire de la haie, de la poursuite de l'observatoire des forêts françaises, lancé en 2023, et des cartographies ainsi que des études pour l'inventaire forestier dans les départements et régions d'outre-mer.

L'établissement poursuivra la constitution d'une modélisation tridimensionnelle très fine de la France, basée sur des mesures Lidar à haute densité (HD), qui va amener une appréhension nouvelle du territoire au profit de différentes politiques publiques. Ce projet est financé par le plan de relance, le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), des fonds FEDER dans le cadre d'une convention avec la région Occitanie et des conventions avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du MTEBFMP.

Ces développements permettront non seulement d'améliorer la précision et l'actualité des données et d'optimiser les processus au travers d'une plus grande automatisation, d'un partage d'effort avec d'autres organismes et d'une rationalisation de son offre de données permettant de mieux maîtriser les coûts. Ces développements ouvrent aussi la voie à un jumeau numérique de la France et de ses territoires soit une réplique en 3D la plus représentative possible du territoire et des phénomènes qui le traversent afin de réaliser des simulations et d'éclairer la décision publique.

L'IGN démarrera par ailleurs le programme Geomaps 3 au bénéfice du ministère des Armées, dans le cadre d'une nouvelle convention de sept ans à finaliser en 2026. L'ambition est de faire évoluer à la fois le contenu et les processus de production de données nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins des Armées. L'IGN a par ailleurs entamé en 2025 une démarche « Géographie militaire du futur » ayant pour objectif de soutenir les Armées dans l'expression des besoins futurs en matière de données, de services et d'intelligence artificielle dans le domaine géospatial. La projection des besoins futurs et leur confrontation aux capacités offertes par les nouvelles technologies doit permettre d'identifier les lignes directrices d'un prochain programme d'appui aux armées.

L'IGN collabore avec des collectivités pour coproduire et entretenir des données géographiques. Face à la richesse des données publiques et aux multiples initiatives numériques, un effort de mutualisation et de coordination est nécessaire pour garantir la souveraineté nationale. L'IGN a l'ambition de créer une Fabrique de la donnée territoriale. Cette démarche vise à réunir acteurs locaux et nationaux autour de projets communs, avec la Géoplateforme nationale comme outil central. Un collectif moteur, associant acteurs institutionnels, représentants des territoires et sponsors, permettra de définir les priorités, déployer les projets et mobiliser des financements. Certaines solutions seront établies par l'État comme socles réglementaires, telles que la Base Adresse Nationale (BAN) ou le portail des énergies renouvelables.

Alors que les données se multiplient et restent souvent fragmentées, l'IGN intensifiera son rôle de pivot de la donnée territoriale grâce à la Géoplateforme et au site cartes.gouv.fr. Ce dernier doit permettre à tous d'accéder à des cartes et données thématiques, de contribuer à leur enrichissement, d'analyser les territoires et de prendre des décisions éclairées grâce aux géodonnées publiques. Son lancement officiel est prévu d'ici à la fin 2025. Il s'appuiera sur la Géoplateforme. Cette infrastructure ouverte et mutualisée permet l'hébergement, la mise à jour collaborative et le partage des données géographiques. Après quelques années de phase « projet », la Géoplateforme est maintenant entrée dans sa phase d'exploitation et a vocation à accueillir les données de nombreux partenaires dès à présent. Elle abrite mi-2025 environ 1 pétaoctet de données en 2D et 3D, plus d'un millier de couches issues de productions de l'IGN ou de partenaires, et répond à près de 300 millions de requêtes par jour.

Au niveau du grand public, la carte numérique « Plan IGN », visualisable sur smartphone doit constituer une alternative à celle de Google ou d'Apple. Ce fond de plan propose une description du territoire plus représentative de sa richesse, conforme à la culture nationale et garante de la liberté des utilisateurs. L'IGN a lancé une application gratuite « Cartes IGN » pour smartphone, mise à disposition en mai 2024, qui compte plus d'un million d'utilisateurs.

De nouvelles cartes papier ont également été conçues pour répondre aux attentes des Français (reconnexion à la nature, patrimoine, vélo, etc.), tout en veillant à la fraîcheur et à l'accessibilité des cartes de référence à l'échelle du 1 :25 000.

L'école de l'Institut, l'École nationale des sciences géographiques - ENSG-Géomatique -, participe activement au recrutement d'ingénieurs-fonctionnaires et les forme pendant trois ans aux métiers de la géomatique. Elle forme également des techniciens géomètres destinés à l'IGN. À la rentrée scolaire 2025, le concours externe d'ingénieurs des sciences géographiques et du numérique, qui est le nouveau nom du corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État, a offert une vingtaine de places, comme l'année précédente. Un chantier de revue des cycles de formation a été lancé pour augmenter l'effort d'enseignement consacré aux nouvelles technologies de traitement des données - notamment d'IA- et répondre ainsi aux attentes des professionnels du secteur, dont l'établissement, sous réserve des financements disponibles. L'école contribue au service public de l'enseignement supérieur en formant également des ingénieurs civils (sous statut étudiant) experts de la géolocalisation et de la donnée géolocalisée. Les diplômés civils de l'ENSG- Géomatique représentent aujourd'hui deux tiers des diplômés, ils s'insèrent aisément sur le marché du travail où leur expertise est reconnue et recherchée.

L'ENSG est également la direction de la recherche de l'opérateur. Elle réalise dans ce cadre des recherches en sciences géographiques (SIG, photogrammétrie, géodésie, traitement d'images) et dans le domaine de la quantification forestière, en lien avec les missions d'inventaire forestier de l'IGN. Cette recherche est réalisée par environ 80 chercheurs. Elle donne lieu à des partenariats très étroits avec d'autres organismes réalisant des recherches connexes, comme l'Université Gustave Eiffel (UGE), l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), AgroParisTech et l'INRAE.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	50	50	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	50	50	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P113 Paysages, eau et biodiversité	2 488	1 650	1 565	1 527
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	2 488	1 650	1 565	1 527
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P159 Expertise, information géographique et météorologie	100 720	100 720	100 513	100 513
Subvention pour charges de service public	100 720	100 720	100 513	100 513
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	103 258	102 420	102 077	102 040
Subvention pour charges de service public	100 720	100 720	100 513	100 513
Transferts	2 538	1 700	1 565	1 527
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'IGN au titre du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » s'élève à 100,5 M€ en AE=CP en PLF 2026.

Les montants relatifs à des dépenses d'intervention s'inscrivent dans le cadre d'opérations confiées à l'établissement. La totalité des financements bénéficiant à l'établissement n'est pas retracé dans ce tableau car ceux-ci font l'objet de conventions et d'actions contingentes. Le rapport annuel de performance 2026 établira de manière exhaustive ces financements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2025	PLF 2026
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 468	1 451
– sous plafond	1 405	1 388
– hors plafond	63	63
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>	17	19
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois est fixé à 1 388 ETPT, l'établissement prévoyant également 63 ETPT hors plafond.

OPÉRATEUR

Météo-France

Missions

Météo-France, établissement public à caractère administratif, a pour mission d'élaborer et de fournir, en matière de météorologie et de climat, des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public, afin de leur permettre de gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens, de mieux organiser et adapter leurs activités et d'anticiper les impacts du changement climatique.

Il exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il participe, dans le cadre de la réglementation en vigueur et, s'il y a lieu, de conventions, aux missions des services chargés en métropole et en outre-mer de la prévention des risques de toute nature, en mettant notamment en œuvre la vigilance météorologique pour l'information et l'alerte des populations sur les phénomènes météorologiques à risque. Il exerce auprès de ces services un rôle d'expertise dans les domaines de sa compétence.

Il contribue, par ses informations et son expertise apportées à l'État, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique. Il répond aux besoins du ministère chargé de la défense dans les domaines de la météorologie et du climat. Il assure le service météorologique de la navigation aérienne, dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions conclues avec la direction générale de l'aviation civile.

La mission d'observation et de prévision météorologiques est la mission principale de l'opérateur Météo-France. Elle mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques dont il dispose. Elle regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, nécessitant la définition, la gestion, la maintenance et l'exploitation du système d'observation météorologique national (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres et radiosondages) ;
- l'activité de prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques, reposant sur un système d'information centré sur un supercalculateur et les moyens de stockage associés, une chaîne de production complexe et des compétences « métiers » très spécialisées ;

- l'activité de conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées, nécessitant la conservation des données climatologiques, leur structuration en bases de données, l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France, la production de projections et de services climatiques ;
- l'activité de diffusion des informations produites, le plus souvent en temps réel, s'appuyant sur un système de communication et de diffusion complet (diffusion par satellite, internet et services web, transmissions spécialisées, etc.).

La mission de recherche dans le domaine météorologique est également une composante primordiale de l'activité de Météo-France. Elle nourrit tous les progrès opérationnels tant en matière de météorologie (progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine, développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes autour des phénomènes météorologiques) que de climat.

Sur ce dernier plan, il convient de rappeler le rôle essentiel joué par l'établissement dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la lutte contre l'effet de serre. Météo-France contribue par ailleurs à affirmer la présence de la France sur ces questions au niveau international, en particulier par sa participation aux travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'établissement comprend :

- Un Conseil d'administration (cf. article 7 du décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France) composé de :
 - neuf représentants de l'État nommés pour quatre ans par le ministre chargé des transports, dont un sur proposition du ministre chargé de la défense, un sur proposition du ministre chargé de l'agriculture, un sur proposition du ministre chargé du budget, un sur proposition du ministre chargé de la recherche, un sur proposition du ministre chargé de l'environnement et un sur proposition conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre des départements et territoires d'outre-mer. Un représentant suppléant est nommé dans les mêmes conditions pour chaque représentant titulaire ;
 - quatre personnalités nommées pour quatre ans par décret, sur proposition du ministre chargé des transports, choisies en raison de leur compétence, dont un membre du Conseil d'État en activité ou honoraire ou un conseiller ou un ancien conseiller d'État en service extraordinaire ;
 - six représentants élus du personnel de Météo-France ;
 - le président-directeur général est choisi parmi les membres du conseil d'administration. Il est nommé pour quatre ans (cf. article 6 du décret).
- Un comité scientifique consultatif « dont les membres sont nommés par le ministre chargé des transports, assiste l'établissement pour la mise en œuvre de la mission de recherche et de développement » (cf. article 3 du décret).

Le pilotage stratégique de Météo-France s'effectue, d'une part, par la fixation des objectifs annuels à la présidente directrice générale et le bilan qui en découle, d'autre part, via un contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu entre l'État et l'établissement, établissant les grandes orientations et axes stratégiques de Météo-France ainsi que les indicateurs de suivi des objectifs inscrits dans ce contrat. Le suivi de l'avancement des objectifs du COP fait l'objet d'un bilan annuel qui est présenté au conseil d'administration au cours du premier semestre de chaque année. Les plans d'action annuels mis en œuvre par Météo-France pour assurer l'atteinte des objectifs inscrits dans le COP sont exposés à son ministère de tutelle et aux administrateurs lors du dernier trimestre de l'année précédant leur mise en œuvre. Par ailleurs, un bilan global est produit à échéance du contrat.

Perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des précédents exercices et reste cadrée par le contrat d'objectifs et de performance sur la période 2022-2026. L'année 2026 sera en particulier marqué par la préparation du renouvellement du contrat d'objectifs et de performance de Météo-France sur la prochaine période 2027-2031.

Le montant des crédits programmés relatifs au renouvellement des capacités de calcul intensif prend en compte le report d'un an de la mise en service du nouveau supercalculateur qui interviendra à partir de mi-2027. Le bénéfice socio-économique attendu par ce nouveau supercalculateur est estimé à 1,42 milliard d'euros.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 Paysages, eau et biodiversité	0	0	110	110
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	0	0	110	110
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P159 Expertise, information géographique et météorologie	207 912	207 912	267 528	267 528
Subvention pour charges de service public	207 912	207 912	267 528	267 528
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P181 Prévention des risques	3 850	3 850	889	1 189
Subvention pour charges de service public	0	0	889	889
Transferts	3 850	3 850	0	300
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P193 Recherche spatiale	64 576	64 576	65 593	65 593
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	64 576	64 576	65 593	65 593
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	276 338	276 338	334 120	334 420
Subvention pour charges de service public	207 912	207 912	268 417	268 417
Transferts	68 426	68 426	65 703	66 003
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) à Météo-France issue du programme 159 est fixé à 267,5 M€ en AE=CP en PLF 2026, en hausse significative par rapport à la LFI 2025 (210 M€ en AE = CP) pour financer le renouvellement du supercalculateur.

La totalité des financements bénéficiant à l'établissement n'est pas retracé dans ce tableau car ceux-ci font l'objet de conventions et d'actions contingentes. Le rapport annuel de performance 2026 établira de manière exhaustive ces financements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2025 (1)	PLF 2026
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 732	2 737
– sous plafond	2 632	2 632
– hors plafond	100	105
<i>dont contrats aidés</i>		80
<i>dont apprentis</i>	20	25
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

La stabilisation du plafond d'emploi pour 2026, par rapport à la LFI 2025, correspond à un schéma d'emplois de 0 ETP.